



**MÉMOIRE**  
**PRÉSENTÉ À**  
**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**  
**COMME EXIGENCE PARTIELLE**  
**DE LA MAÎTRISE EN GESTION DE PROJET**

**PAR**

**PEGDWENDE GINETTE AURELIA BOUGMA**

**PROJET AGRICOLE ET AUTONOMISATION DES FEMMES AU BURKINA  
FASO : CAS DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES**

Juin 2025

## REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma directrice de mémoire, la professeure Salmata OUEDRAOGO pour son encadrement constant tout au long de mon cursus universitaire à l'UQAC. Ses conseils avisés et sa rigueur scientifique ont été des atouts précieux qui ont grandement contribué à la réussite de ce travail.

Ma reconnaissance va également à l'ensemble du corps professoral de l'UQAC, dont l'engagement, la bienveillance et la qualité de l'enseignement ont fortement contribué à mon développement académique et personnel.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers mes parents, qui n'ont cessé de m'encourager et de me porter dans leurs prières. Leur soutien inconditionnel a été une source d'inspiration constante.

Un merci à mes frères et sœurs pour leurs encouragements constants. Leur présence et leur soutien ont été d'une grande importance pour moi.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette réussite. Ma plus grande reconnaissance va à Dieu, source de force et de guidance tout au long de ce périple académique.

## RÉSUMÉ

Dans le contexte sécuritaire du Burkina Faso, le pays fait face à de nombreux défis préoccupants, dont le déplacement massif des populations rurales vers les villes urbaines. Au cœur de cette situation complexe, les femmes déplacées internes (FDI) se trouvent dans une vulnérabilité exacerbée, cherchant à accéder à l'autonomisation économique par le biais de l'agriculture, qui joue un rôle prépondérant dans l'économie du pays. Cette recherche approfondit la question de l'autonomisation des FDI à travers l'agriculture, explorant des opportunités spécifiques face aux défis engendrés par la crise.

L'importance de cette problématique réside dans la nécessité de faire comprendre les enjeux spécifiques auxquels font face les FDI tout en offrant des solutions durables aux conséquences profondes de la crise sécuritaire. L'étude met en lumière les conditions dans lesquelles la participation agricole peut contribuer à renforcer l'autonomie financière des FDI. Elle contribue à donner une réponse stratégique aux défis humanitaires, et à réduire la vulnérabilité des FDI.

La question de recherche est la suivante : comment les projets agricoles peuvent-ils contribuer à l'autonomisation économique des FDI au Burkina Faso ? La pertinence de cette question réside dans la recherche de solutions spécifiques pour les femmes confrontées à des déplacements massifs. Elle vise à réduire leur vulnérabilité et à favoriser leur résilience face aux défis humanitaires.

Trois objectifs guident cette recherche : (1) documenter l'apport de la participation agricole féminine à l'autonomisation économique, (2) analyser le niveau d'autonomisation des femmes FDI, et (3) explorer les stratégies d'adaptation mises en œuvre face aux obstacles rencontrés.

Il existe une multitude de littératures sur l'autonomisation des femmes. Cependant, les études sur l'autonomisation des FDI par l'agriculture au Burkina Faso sont rares. La littérature existante met en évidence l'importance cruciale de l'agriculture dans l'autonomisation des femmes déplacées internes. L'agriculture souligne la création d'opportunités économiques durables, contribuant ainsi à leur autonomisation financière et à la résilience économique de leur communauté. Cette recherche offre une base solide pour comprendre les dynamiques complexes entre l'engagement des femmes dans l'agriculture et leur autonomie, tout en suggérant des pistes pour de futures recherches, notamment dans des contextes de déplacements massifs tels que celui du Burkina Faso.

La méthodologie privilégiée repose sur une approche qualitative, ancrée dans le paradigme interprétatif, avec une préférence pour l'approche abductive. La collecte de données s'appuie sur dix entrevues semi-dirigées de FDI engagées dans des activités agricoles.

Les résultats soulignent que l'engagement des femmes déplacées internes dans les activités agricoles constitue un levier important d'autonomisation. Il leur permet de renforcer leur pouvoir décisionnel au sein du ménage, et d'améliorer leur capacité à générer des revenus

de manière indépendante. Toutefois, ces avancées demeurent limitées en raison d'un accompagnement institutionnel insuffisant.

En somme, cette recherche met en évidence les conditions nécessaires pour faire de l'agriculture un véritable levier d'autonomisation en contexte de vulnérabilité. Elle apporte une contribution significative à la compréhension des dynamiques d'autonomisation dans les projets agricoles, tout en suggérant des pistes d'amélioration pour les acteurs du développement et de la gestion de projet.

Mots clés : Autonomisation économique ; Femmes déplacées internes, projet agricole

## **LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS**

AGR : Activité Génératrice de Revenus

BM : Banque Mondiale

CEDAW: Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women

DAWN: Development Alternatives with Women for a New Era

FED : Femme et Développement

FDI : Femmes Déplacées Internes

FMI : Fonds Monétaire International

GED : Genre et Développement

IFD : Intégration des Femmes dans le Développement

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

ODD : Objectif du Développement Durable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PIB : Produit Intérieur Brut

PNSR : Programme National du Secteur Rural

UQAC : Université du Québec à Chicoutimi

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ .....	iii
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	v
TABLE DES MATIÈRES .....	vi
LISTE DES TABLEAUX .....	ix
LISTE DES FIGURES .....	x
INTRODUCTION .....	1
PROBLÉMATIQUE.....	8
1    CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE .....	13
1.1    CONCEPT D'AUTONOMISATION.....	13
1.2    DIFFÉRENTS TYPES D'AUTONOMISATION .....	14
1.1.1    PRÉAMBULE SUR L'AUTONOMISATION .....	22
1.2.1    TYPE DE POUVOIR LIÉ À L'AUTONOMISATION .....	26
1.3    AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES ET SON IMPORTANCE .....	29
1.4    IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES .....	32
1.5    THÉORIES FÉMINISTES .....	33

1.5.1	DIFFÉRENTS COURANTS FÉMINISTES .....	34
1.5.2	TYPOLOGIE DU FÉMINISME .....	35
1.6	APPROCHES D'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT .....	38
1.6.1	APPROCHE D'INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (IFD)...	38
1.6.2	APPROCHE FEMME ET DÉVELOPPEMENT (FED) .....	40
1.6.3	APPROCHE GENRE ET DÉVELOPPEMENT GED .....	42
1.7	PROJETS AGRICOLES ET GESTION DE PROJET .....	44
1.8	CADRE CONCEPTUEL .....	47
2	CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE .....	55
2.1	APPROCHE ABDUCTIVE ET PARADIGME INTERPRETATIVISTE .....	55
2.2	APPROCHE QUALITATIVE.....	57
2.3	ENTREVUES .....	58
2.4	ECHANTILLONNAGE .....	58
2.5	STRATÉGIE D'ANALYSE DES DONNÉES.....	60
3	CHAPITRE 3 : RÉSULTATS .....	63
3.1	ANALYSE ISSUE DU TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE NVIVO.....	66
3.1.1	EXPÉRIENCE DE DÉPLACEMENT ET DE VÉCU À UN CAMP DE RÉFUGIÉS .....	66
3.1.2	CARACTÉRISTIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUE.....	67

3.1.3	NUAGE DE MOTS .....	69
3.2	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DES THÈMES .....	70
3.2.1	ACCÈS AUX RESSOURCES AGRICOLES .....	70
3.2.2	LE POUVOIR DE DÉCISION ÉCONOMIQUE .....	74
3.2.3	AUTONOMISATION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE .....	80
4	CHAPITRE 4 : DISCUSION .....	83
	CONCLUSION.....	92
	BIBLIOGRAPHIE OU LISTE DE RÉFÉRENCES.....	101
	ANNEXES OU APPENDICES.....	111

## **LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1.0 : COMPOSANTE DU PROCESSUS D'AUTONOMISATION INDIVIDUEL .....	17
TABLEAU 2.0 : AUTONOMISATION INDIVIDUELLE, ORGANISATIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE .....	21
TABLEAU 3.0 : INFORMATIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PARTICIPANTES .....	68

## **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1 : CERCLES DE L'AUTONOMISATION EN LIEN AVEC LES DIFFERENTS NIVEAUX DE POUVOIR .....	29
FIGURE 2: CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE .....	54
FIGURE 3 : NUAGE DE MOTS.....	70

## INTRODUCTION

Depuis les années 1970, le monde a assisté à une montée en puissance de l'autonomisation. Cette période a marqué une transition significative vers l'autonomisation individuelle, l'égalité des droits et la reconnaissance des diverses formes d'autonomisation au sein de la société (Medel-Anonuevo, 1995). L'autonomisation enracinée dans les mouvements de lutte pour les droits civils aux États-Unis dans les années 60 est devenue une priorité mondiale, soutenue par des entités telles que les Nations Unies, les organisations non gouvernementales et gouvernementales (Nations Unies, 1995). Elle est définie comme un processus par lequel les individus acquièrent la capacité de prendre des décisions stratégiques concernant leur propre vie (Kabeer, 1999b). Ce concept revêt une importance cruciale pour promouvoir les droits de la personne et le développement global (Narayan-Parker, 2004). Selon les Nations Unies (1995), cette autonomisation implique de renforcer la capacité des femmes à accéder aux ressources, à participer aux processus de décision et à exercer un contrôle sur leur vie. Selon Kabeer (1999b), elle englobe trois dimensions interconnectées : la dimension économique, qui permet un meilleur accès aux ressources et aux opportunités ; la dimension sociale, qui favorise l'intégration et le soutien collectif ; et la dimension politique, qui renforce la participation aux processus décisionnels. Ensemble, ces dimensions se renforcent mutuellement et contribuent à une autonomisation complète des femmes pour améliorer leur bien-être individuel et collectif.

Bien que l'autonomisation soit un concept multidimensionnel, cette recherche met l'accent sur l'autonomisation économique des femmes. Un choix motivé par le rôle

fondamental que joue la dimension économique dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités de genre (Mbaye, 2023), soutenu par les initiatives mondiales telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD) (Nations Unies, 2015). Selon Brody et al. (2015) et Conger et Kanungo (1988) l'amélioration des opportunités économiques (autonomisation économique) des femmes favorise leur participation sociale (autonomisation sociale) et leur pouvoir décisionnel (autonomisation politique). Cette autonomisation économique est souvent accompagnée d'une autonomisation psychologique telle qu'une meilleure estime de soi et un sentiment accru d'efficacité personnelle (Brody et al., 2015).

À l'échelle mondiale, l'autonomisation économique des femmes a connu des avancées notables, mais son impact reste inégal, notamment dans les pays en développement comme le Burkina Faso. Dans ce pays, les crises socio-économiques et les défis sécuritaires entravent considérablement les opportunités offertes aux femmes. C'est dans ce contexte que les projets agricoles apparaissent comme un levier d'autonomisation économique des femmes, particulièrement au Burkina Faso, où l'agriculture constitue un pilier de l'économie burkinabé et représente environ 16,3 % du PIB en 2023 (Banque mondiale, 2024). Ces projets contribuent à redéfinir les rôles économiques et sociaux des femmes, en leur offrant des opportunités en termes de revenus, de sécurité alimentaire et d'intégration sociale. Encourager les projets agricoles pourrait ainsi générer des revenus stables et durables pour les ménages et les communautés, accroître leur pouvoir décisionnel au sein du foyer et de la communauté et enfin réduire leur vulnérabilité face aux défis de déplacées internes. Elle s'inscrit également dans une dynamique plus large visant à

promouvoir l'égalité des sexes et l'élimination de la faim, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et l'ODD 2 (élimination de la faim). De plus, l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole renforce leur résilience face aux défis structurels, d'autant plus que leur participation au secteur agricole est significative.

Les recherches de Alkire et al. (2013) et Dupuis et al. (2022) soulignent qu'il existe un lien entre l'agriculture et l'autonomisation des femmes. Leur consensus met en avant le potentiel agricole pour renforcer la position socio-économique des femmes. Bien que de nombreuses études aient analysé l'autonomisation économique des femmes à travers le prisme de l'agriculture (Cornwall et Rivas, 2015; Kabeer, 1999a), ces travaux s'intéressent à des contextes relativement stables. En effet, ces recherches mettent en lumière le rôle de l'agriculture dans le développement local et la sécurité alimentaire (Sawadogo, 2021). Toutefois, peu d'études s'interrogent sur son effet en matière d'autonomisation économique des FDI, une population au croisement de multiples vulnérabilités : genre, pauvreté, précarité foncière, et insécurité. De plus, la majorité des études sur les projets agricoles dans les contextes de crise tendent à privilégier des analyses centrées sur la résilience communautaire ou la sécurité alimentaire (OCHA, 2023), sans explorer en profondeur les dimensions de pouvoir d'agir des femmes, la prise de décision économique ou d'accès différencié aux ressources selon le genre. Il en résulte un manque d'études spécifiques sur la manière dont les projets agricoles peuvent (ou non) contribuer à l'autonomisation pour les femmes déplacées internes. Ainsi, bien que l'agriculture soit identifiée comme un vecteur de développement dans de nombreux contextes, son rôle précis dans

l'autonomisation économique des femmes déplacées internes reste insuffisamment étudié, notamment dans les situations de crise prolongée comme au Burkina Faso. Face à ce constat, la question de recherche qui en découle est : comment les projets agricoles peuvent-ils contribuer à l'autonomisation économique des FDI au Burkina Faso ?

L'objectif général de cette recherche est de documenter la contribution de l'agriculture à l'autonomisation économique des FDI au Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques qui en découlent consistent à :

- Documenter l'apport de la participation active des femmes dans l'agriculture en tant que facteur contributeur à l'autonomisation économique des femmes déplacées internes ;
- Analyser le niveau d'autonomisation des femmes déplacées internes du Burkina Faso ;
- Explorer les stratégies d'adaptation des femmes FDI face aux défis rencontrés.

Sur le plan scientifique, cette recherche permettra l'analyse de l'interaction entre l'autonomisation économique des femmes et les projets agricoles au Burkina Faso, afin de mieux comprendre comment ces facteurs peuvent renforcer la résilience des femmes et soutenir le développement communautaire dans des environnements fragilisés. Elle apportera également un éclairage sur les liens entre genre, développement économique et sécurité, un domaine encore peu exploré.

Sur le plan social, cette recherche pourrait orienter les politiques publiques et les programmes de développement vers la mise en place d'initiatives adaptées aux réalités du terrain. Elle contribuerait ainsi à renforcer la stabilité économique et sociale des communautés vulnérables, tout en proposant des pistes utiles pour d'autres régions confrontées à des défis similaires.

Afin de mieux comprendre cette recherche, une approche qualitative a été privilégiée, s'inscrivant dans un paradigme interprétativiste et adoptant une démarche abductive. L'objectif est d'explorer en profondeur les réalités vécues par ces femmes, leurs défis quotidiens, mais aussi les opportunités que l'agriculture peut leur offrir pour retrouver une certaine stabilité économique. La collecte des données repose sur des entretiens semi-dirigés, qui permettent d'instaurer une discussion ouverte et sincère avec les participantes. À travers cette recherche, il s'agira de comprendre comment les projets agricoles permettent une autonomisation économique des femmes déplacées internes malgré les défis auxquels elles font face. Il s'agit également d'identifier les leviers à renforcer pour rendre ces initiatives encore plus efficientes et adaptées à leurs besoins.

Dans cette optique, il convient de ne pas se limiter à une lecture technique des projets agricoles, mais de les appréhender dans toute leur complexité sociale et humaine. Leur analyse gagne ainsi à être menée à travers le prisme de la gestion de projet, enrichie par des approches sensibles aux dynamiques de transformation sociale. Le Project Management Institute (2021) définit un projet comme un processus temporaire visant à créer un produit, un service ou un résultat unique. Or, dans les contextes de développement social, cette définition technique ne suffit pas. Boutinet (2012) propose une lecture

anthropologique du projet, le considérant non pas uniquement comme une démarche technique ou managériale (planification, budget, échéancier), mais comme un phénomène humain, social et culturel. Le projet devient ainsi une projection vers un avenir à construire, impliquant une transformation volontaire d'une situation perçue comme insatisfaisante. À ce titre, les projets agricoles destinés aux femmes déplacées internes peuvent être envisagés non seulement comme des initiatives économiques, mais comme de véritables dispositifs sociaux porteurs de sens. Il s'agit donc d'évaluer les projets selon leur capacité à s'adapter aux réalités des bénéficiaires, à susciter des dynamiques collectives, et à renforcer la résilience économique et sociale des femmes. L'approche retenue dans cette recherche s'inscrit dans une perspective de gestion de projet axée sur les résultats et orientée vers la transformation sociale.

Pour atteindre ces objectifs, le mémoire est structuré de la manière suivante :

- Le premier chapitre présentera le cadre théorique, en mobilisant les concepts et approches clés liées à l'autonomisation économique des femmes et aux projets agricoles.
- Le deuxième chapitre exposera la méthodologie adoptée, en détaillant le choix de l'approche qualitative ainsi que les techniques d'analyse.
- Le troisième chapitre présentera les résultats obtenus à la suite des entretiens semi-dirigés.

- Le quatrième chapitre proposera une analyse approfondie des résultats en confrontant les théories et les travaux existants pour en dégager des interprétations pertinentes.

La conclusion viendra faire le point sur les principaux apprentissages de cette recherche, en soulignant les avancées observées, les limites rencontrées et les pistes à explorer.

## **PROBLÉMATIQUE**

L'autonomisation économique des femmes est un facteur clé du développement durable et de la réduction de la pauvreté en Afrique (Kazembe, 2020). Elle confère aux femmes la capacité de prendre en charge leurs propres destinées sur le plan économique. Au fil des années, cette autonomisation a été perçue comme un outil permettant d'atteindre des objectifs en matière de santé, de nutrition et de productivité (Heckert et al., 2019; Sraboni et al., 2014). Aujourd'hui, elle est reconnue comme un objectif dans les politiques agricoles et de développement (Elias et al., 2021). Sur le plan des politiques agricoles, plusieurs réformes ont été mises en place, telles que la Stratégie Nationale Genre et Agriculture et le Programme National du Secteur Rural (PNSR), afin de favoriser une inclusion plus équitable des femmes dans le secteur agricole en raison de leur importante implication dans ce secteur. En effet, environ 60 % de la main-d'œuvre agricole est féminine (Souratié et al., 2019). Cette puissante main-d'œuvre engendre des retombées significatives, se traduisant par une augmentation de la production alimentaire et une résilience économique (Soumahoro, 2023). Selon Zidouemba et al. (2019), cette participation aux activités agricoles est importante pour le statut nutritionnel des familles ainsi que pour la création de revenus.

Quant au choix spécifique de l'autonomisation économique des FDI du Burkina Faso par le biais de l'agriculture, il s'explique, d'une part, par le contexte de grande fragilité que traverse le pays. En effet, le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire

majeure, ayant entraîné le déplacement interne de plus de deux millions de personnes, dont environ 60 % sont des femmes et des enfants en 2019 (IDMC, 2023, p. 32). Ces femmes, qui représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, se retrouvent sans ressources, sans accès à la terre ni à des mécanismes de protection adaptés. Il en découle la nécessité d'améliorer leurs conditions de vie et de reconnaître le rôle central des femmes dans la construction d'un avenir plus stable et prospère pour elles-mêmes et pour le pays (Souratié et al., 2019). Dans un pays où l'agriculture représente près de 80 % des moyens de subsistance en zone rurale, leur participation à des projets agricoles constitue l'un des rares leviers d'insertion socio-économique.

D'autre part, l'autonomisation économique des femmes contribue à la croissance économique, à la réduction des inégalités et à la stabilité des communautés. Elle favorise également la diversification des moyens de subsistance, essentielle pour un développement durable et inclusif. Cela s'explique notamment par la forte implication des femmes dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, où leur participation est essentielle à la sécurité alimentaire et à la stabilité économique des ménages. Cette logique s'inscrit dans la théorie du capital humain (Becker, 1964), selon laquelle l'investissement dans les compétences, la formation ou l'accès aux ressources augmente la productivité individuelle et le revenu. Les projets agricoles peuvent ainsi être considérés comme des dispositifs renforçant le capital humain des FDI, leur permettant de reconstruire des parcours économiques plus résilients. Cependant, ce potentiel transformateur est freiné par de nombreux obstacles structurels.

La contribution des femmes à la production agricole est très importante au Burkina Faso, toutefois plusieurs obstacles se présentent tels que l'accès aux terres, aux intrants

agricoles, aux crédits, aux services de vulgarisation, et à la prise de décision des activités agricoles (Stevano, 2015). Cela peut se justifier par l'exclusion sociale, mais aussi des difficultés supplémentaires pour accéder aux ressources agricoles (Assaad, 2014). Malgré ces différents obstacles, les femmes continuent à s'impliquer dans les initiatives agricoles. En effet, environ 70 % des femmes déplacées internes vivant dans des zones rurales déclarent s'impliquer dans des activités agricoles, souvent informelles, sans accès sécurisé à la terre, aux intrants ou aux marchés (IDMC, 2023). Cette forte implication contraste avec la faiblesse des dispositifs de soutien institutionnel qui leur sont destinés. Ainsi, au regard de toutes ces difficultés, l'on se pose la question suivante : comment l'agriculture pourrait-elle aider ces FDI à atteindre l'autonomisation économique ?

De nombreux travaux ont mis en évidence les bénéfices de l'autonomisation économique des femmes, en particulier dans les contextes de crise. En effet, les travaux de Duflo (2012); Kabeer et Natali (2013), ainsi que Klasen (2018) ont mis en évidence l'importance cruciale de l'autonomisation économique des femmes dans des situations de crise. Ces auteurs soulignent dans leurs études que les femmes peuvent jouer un rôle essentiel dans la reconstruction des communautés après des événements perturbateurs (tels que des conflits armés ou des catastrophes) si ces dernières participent à des activités pouvant les rendre économiquement indépendantes. Cependant, certaines études comme celles de Anderson et al. (2021) soulignent que les estimations sur les effets économiques de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture sont relativement rares. La plupart sont basées sur des données non expérimentales, parfois biaisées ou limitées en termes de qualité.

Malgré les avancées sur l'autonomisation des femmes par l'agriculture, peu d'études se sont penchées sur la situation spécifique des FDI. Il existe un manque substantiel de recherches spécifiques sur la manière dont l'agriculture peut contribuer à l'autonomisation des femmes déplacées internes dans des contextes post-crise. De plus, la majorité des recherches se concentrent sur l'autonomisation des femmes en général ou sur les impacts globaux de l'agriculture. Cette absence d'analyse ciblée s'explique en partie par une approche centrée uniquement sur les besoins humanitaires immédiats des FDI, sans prise en compte des causes structurelles de leur marginalisation. Or, les théories de la migration forcée (Castles, 2003; Piché, 2013) insistent sur la nécessité d'analyser les dynamiques d'exclusion liées au genre, à la précarité juridique et au manque d'accès aux ressources productives. Ainsi, il existe une lacune notable dans les études spécifiques traitant de l'impact de l'agriculture sur les FDI (Fall et Jacquemot, 2023).

De ce fait, cette recherche se démarque par son approche singulière sur l'autonomisation économique des FDI. Cette recherche vise ainsi à documenter les effets des projets agricoles sur l'autonomisation économique des FDI au Burkina Faso. En s'appuyant sur une approche qualitative, elle vise à produire une compréhension approfondie et contextualisée. Les résultats obtenus permettront d'alimenter les réflexions des acteurs institutionnels et des praticiens, en vue de concevoir des interventions plus sensibles au genre et adaptées aux besoins spécifiques de cette population vulnérable, tout en contribuant aux efforts vers l'autosuffisance alimentaire.

C'est dans ce contexte que cette étude s'organise autour de plusieurs propositions de recherche. Elle part de l'idée que :

- Les projets agricoles peuvent représenter une source relativement stable de revenus, susceptible de renforcer l'autonomisation économique des femmes déplacées internes (FDI) ;
  - Ces projets peuvent également constituer un espace d'apprentissage permettant aux FDI d'acquérir de nouvelles compétences, favorisant ainsi leur employabilité et leur indépendance économique.

Ces propositions guideront l'étude pour mieux comprendre l'effet des projets agricoles sur l'autonomisation des femmes déplacées internes, tout en mettant en lumière les défis et les opportunités liés à leur autonomisation dans un contexte de vulnérabilité.

## 1 CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE

Le cadre théorique permet de situer la recherche dans un domaine scientifique structuré, en identifiant les principaux concepts, les approches analytiques pertinentes et les courants théoriques qui l'éclairent (Yin, 2009). Il met en évidence les liens entre l'autonomisation économique, les projets agricoles, le genre et le développement, en portant une attention particulière au contexte des femmes déplacées internes au Burkina Faso. Ce chapitre présente ainsi un cadre théorique sur les formes et dimensions de l'autonomisation, les types de pouvoir associés, les courants de la pensée féministe et les approches d'intégration des femmes dans le développement. Il se conclut par la présentation du cadre conceptuel qui guidera l'analyse.

### 1.1 CONCEPT D'AUTONOMISATION

L'autonomisation, c'est avant tout la capacité pour un individu ou un groupe de prendre en main son propre destin, d'accéder aux ressources et de faire des choix en toute indépendance (Kabeer, 1999b). Ce concept, apparu dans les années 1960, a évolué au fil du temps, gagnant en importance et en reconnaissance dans nos sociétés. Il ne s'agit pas seulement d'un principe abstrait, mais d'un véritable moteur de changement qui transforme des vies. Dans cette première section, nous examinons les fondements théoriques de l'autonomisation, en retracant ses origines, ses principales définitions et ses évolutions

conceptuelles. L'objectif est de mieux cerner les dimensions du pouvoir mobilisées par les femmes dans leur trajectoire d'autonomisation.

## 1.2 DIFFÉRENTS TYPES D'AUTONOMISATION

Selon Le Bossé 2 (2003, p. 44), l'amélioration des conditions de vie repose sur la combinaison de « moyens personnels » et « structurels », qui permettent non seulement de « survivre », mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Pour y parvenir, il est crucial « d'agir tant individuellement que collectivement » (Le Bossé 2, 2003, p. 34). En effet l'autonomisation joue un rôle à la fois personnel que collectif (Charlier, 2006a). Elle implique non seulement le contrôle d'un individu sur sa propre vie, mais également son influence au sein d'un groupe (Charlier, 2006b, p. 7). Selon Ninacs (2003), on distingue trois (3) formes d'autonomisation : individuelle, communautaire, et organisationnelle. Pour Charlier (2006a), l'autonomisation communautaire et organisationnelle forme l'autonomisation collective.

### **L'autonomisation individuelle**

Elle est décrite comme un processus graduel qui se traduit par le passage d'un état sans pouvoir à un état où l'individu est capable d'agir en fonction de ses propres choix » (Ninacs, 2003, p. 23). Charlier (2006b) voit ce processus comme une appropriation du pouvoir par un individu ou un groupe, processus que Ninacs (2003) décrit en quatre (4) étapes :

La participation associée au « pouvoir de » et au « pouvoir avec » qui comporte deux volets ; un volet psychologique, englobant le droit de parole, incluant le droit de refus, et de

participation aux décisions, où le pouvoir réel se manifeste à travers l'approbation ou le refus du consentement. L'autre représentant le volet pratique, correspond à la capacité de contribuer et d'assumer les conséquences de sa participation, ce qui implique la capacité d'agir de façon rationnelle et la capacité de s'engager (Ninacs, 2003).

Les compétences pratiques comparables au « pouvoir de » englobent les savoirs et les compétences nécessaires, à la fois pour participer activement et pour mener à bien les actions entreprises. Cela peut se concrétiser par l'acquisition de nouvelles aptitudes ou par la réévaluation des compétences déjà acquises (Ninacs, 2003).

L'estime de soi reliée au « pouvoir intérieur » se réfère à une évolution psychologique qui permet à un individu de développer une satisfaction personnelle (amour de soi), d'évaluer ses forces et faiblesses (vision de soi), et de croire en sa capacité à agir de manière appropriée dans des situations cruciales (confiance en soi) [ (Ninacs, 2003) ]. Cette perception de soi inclut la conviction d'avoir les moyens d'atteindre des objectifs personnels ou collectifs.

La conscience critique qui englobe le « pouvoir intérieur », le « pouvoir de » et le « pouvoir avec ». Elle comprend le développement d'une conscience de groupe (conscience collective), la réduction de l'auto-culpabilisation (conscience sociale) et l'acceptation d'une responsabilité personnelle pour le changement (conscience politique). [ (Ninacs, 2003) ] Cette conscience critique aide les individus à comprendre que les problèmes qu'ils rencontrent sont souvent de nature collective et non seulement personnelle. Elle soutient ainsi l'analyse collective des situations à travers le « pouvoir avec » (Charlier, 2006a).

Pour mieux visualiser les différentes composantes du processus, le tableau 1 a été élaboré afin d'en clarifier les éléments et d'en faciliter l'analyse. Comme l'indique le tableau, les composantes du processus d'autonomisation individuelle.

**Tableau 1.0 : Composante du processus d'autonomisation individuel**

<b>COMPOSANTES DU PROCESSUS D'AUTONOMISATION INDIVIDUEL</b>
<b>LA PARTICIPATION</b>
<p>Assistance muette ;</p> <p>Participation aux discussions simples (droit de parole) ;</p> <p>Participation aux débats (droit d'être entendu) ;</p> <p>Participation aux décisions (aval ou refus de consentement).</p>
<b>LES COMPÉTENCES PRATIQUES</b>
<p>Acquisition progressive des connaissances et des habiletés pratiques et techniques requises par la participation et par l'action.</p>
<b>L'ESTIME DE SOI</b>
<p>Auto-reconnaissance de la légitimité de l'identité propre (amour de soi) ;</p> <p>Auto-reconnaissance de sa propre compétence (vision de soi) ;</p> <p>Reconnaissance de sa compétence par les autres (confiance en soi).</p>
<b>LA CONSCIENCE CRITIQUE</b>
<p>Conscience collective (la personne ou la collectivité n'est pas seule à avoir un problème) ;</p> <p>Conscience sociale (les problèmes individuels ou collectifs sont influencés par la façon dont la société est organisée) ;</p> <p>Conscience politique (la solution des problèmes d'ordre structurel passe par le changement social, c'est-à-dire par l'action politique dans le sens non partisan du mot).</p>

**Source : Ninas (2003, p. 24)**

Ce processus d'autonomisation individuelle selon Ninacs (2003) peut être comparé à un câble formé de quatre brins entremêlés, qui se renforcent mutuellement. Ce renforcement mutuel s'opère de manière progressive et se déploie sur un continuum. Bien que la dynamique existe entre ces composantes, elle reste floue, et peut supposer que c'est leur interaction qui définit l'autonomisation. En effet, chaque composante joue un rôle déterminant dans ce processus. Ainsi, l'absence d'une de ces composantes pourrait affaiblir, voire annuler, l'effet global de l'autonomisation individuelle. Par ailleurs, ces dimensions sont en constantes interaction et évolution, l'autonomisation individuelle devient un processus perpétuellement renouvelé (Ninacs, 2003, p. 25).

### **L'autonomisation collective**

Selon Charlier (2006a), l'autonomisation collective peut être subdivisée en autonomisation communautaire et organisationnelle.

L'autonomisation communautaire représente le processus par lequel une communauté accroît son pouvoir collectif. Ce processus se déroule simultanément au niveau de la communauté et de ses membres individuels, rendant l'ensemble complexe et reposant sur des éléments critiques. Certaines de ces composantes, comme la participation et les compétences, sont similaires à celles de l'autonomisation individuelle (Charlier, 2006a, 2006b; Ninacs, 2003). À ces deux (2) éléments s'ajoutent :

La communication, qui implique une interaction positive, l'expression de points de vue divergents dans un climat de confiance, une circulation fluide et libre de l'information,

un accès à l'information nécessaire pour mener à bien des projets spécifiques, ainsi que la transparence dans les processus décisionnels.

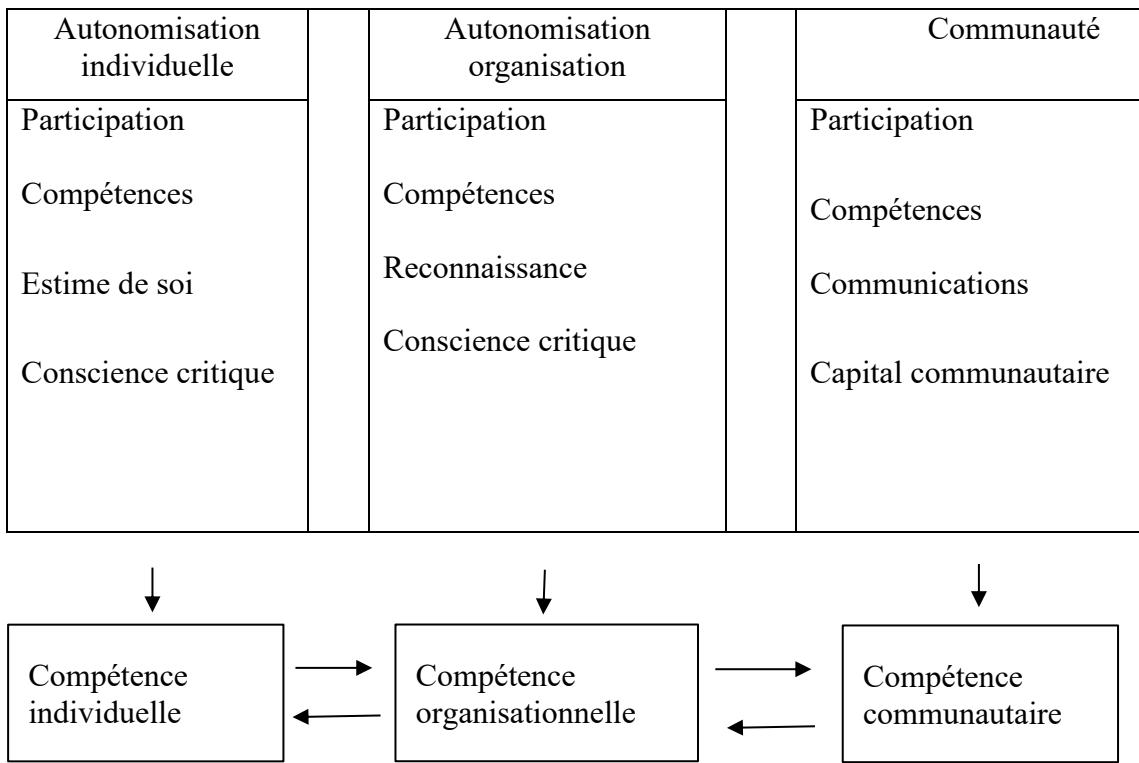
Le capital communautaire, défini comme le sentiment partagé d'appartenance à la communauté et à l'environnement, ainsi qu'une conscience citoyenne, favorisant l'entraide entre les membres et permettant une action collective sur des enjeux sociaux plus larges (Ninacs, 2003).

Des similitudes existent entre l'autonomisation individuelle et communautaire. L'autonomisation communautaire sert donc de catalyseur pour l'autonomisation individuelle. Une relation d'interaction réciproque se développe entre l'autonomisation d'un individu et celle de sa communauté, formant ainsi un processus circulaire (Ninacs, 2003).

L'autonomisation devient organisationnelle lorsqu'elle correspond à un processus d'appropriation du pouvoir par une organisation et la communauté qu'elle dessert, permettant ainsi à une personne ou à une autre organisation de devenir « *empowered* » (Charlier, 2006b). Selon Ninacs (2003), cela implique que des individus, tant à titre personnel que par le biais d'organisations, mettent en commun leurs compétences et ressources, ce qui conduit finalement à une compétence collective au sein de la communauté.

La première dimension de l'autonomisation organisationnelle réside dans le fait que l'organisation devient un espace où s'opère l'autonomisation pour ses membres et les personnes qui y participent. Le rôle de l'organisation dans les processus d'autonomisation

est à la fois crucial et complexe. Crucial, car l'organisation est à la fois le lieu où se réalise l'autonomisation individuelle et est un vecteur de l'autonomisation communautaire. Complexé, car l'organisation est elle-même un lieu de pouvoir, ce qui lui confère un statut de quasi-communauté, et parce qu'elle constitue un système autonome susceptible de traverser des phases de *disempowerment* (Ninacs, 2003, p. 14). En somme, la théorie de Le Bossé 2 (2003) insiste sur le fait qu'un épanouissement véritable est impossible sans une solide organisation collective et l'acceptation des communautés d'origine. Charlier (2006a) montre donc à travers ses recherches que l'organisation collective joue un rôle essentiel dans l'autonomisation des femmes. Pour mieux comprendre les interactions entre les différents types d'autonomisation, un tableau a été élaboré, mettant en évidence les liens entre les composantes et les différents types d'autonomisation.

**Tableau 2.0 : Autonomisation individuelle, organisationnelle et communautaire**

**Source :** Ninacs (2003, p. 37)

L'autonomisation se déploie à travers trois (3) dimensions interconnectées et interactives à savoir la dimension sociale, économique et politique permettant aux populations marginalisées de gagner en influence au sein des institutions politiques et de faire valoir leurs droits (Eyben et al., 2008). Dans ce contexte, il est crucial de rappeler que les femmes évoluent dans une société dominée par les hommes, où l'accès aux ressources est largement déterminé par leur bon vouloir. Les institutions, qu'elles soient dirigées par des chefs de famille, des tribus ou des organisations, influencent de manière significative la gestion des ressources selon leurs propres priorités (Kabeer, 2005). En conséquence, les femmes sont souvent contraintes de se regrouper pour pouvoir accéder à ces ressources.

Pour que ces femmes puissent agir et faire des choix stratégiques, comme l'indique Kabeer (2005) et pour transformer leur situation défavorable, elles doivent mobiliser les ressources individuelles et collectives nécessaires (Le Bossé 2, 2003). Par ailleurs, les inégalités perpétuées par les communautés nécessitent le développement de pouvoirs communautaires pour les surmonter. C'est à travers des organisations rassemblant une large diversité de personnes impliquées localement qu'il est possible de renforcer la compétence du milieu et de lutter contre les approches d'exclusion (Ninacs, 2003, p. 30).

### 1.1.1 PRÉAMBULE SUR L'AUTONOMISATION

L'histoire de l'autonomisation s'étend sur plusieurs décennies, prenant racine dans divers domaines comme le féminisme, la psychologie freudienne, la théologie, le mouvement *Black Power* et le gandhisme (Cornwall et Brock, 2005; Simon, 1994). Son émergence remonte dans les années 1960 et 1970, où des initiatives visant à renforcer les communautés marginalisées, en particulier les communautés noires américaines, ont contribué à donner accès au pouvoir et à une voix aux groupes défavorisés (Calvès, 2009). Par la suite, le mouvement féministe issu du travail de chercheuses, militantes et dirigeantes politiques féministes a joué un rôle crucial dans l'introduction du concept d'autonomisation dans le domaine du développement international, avec la formation du réseau Dawn<sup>1</sup> en

1-xxii—————

<sup>1</sup> C'est le fruit de la réflexion d'un réseau de chercheuses, de militantes et de responsables politiques féministes du Sud, connu sous son sigle anglais DAWN (*Development Alternatives with Women for a New Era*) qui voit le jour en 1984 à Bangalore, en Inde et présentant les grands principes d'une approche de la question de la femme dans la problématique du développement qui sera rapidement libellé « approche *empowerment* » (Moser, 1989).

1984 (Calvès, 2009). Cette période a été marquée par une prise de conscience croissante de l'importance de donner aux femmes les moyens de prendre le contrôle de leur vie et de leur destin. La quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin en 1995 fut le tournant décisif sur l'autonomisation des femmes, consacrant ce concept comme étant un facteur clé du développement (Nations Unies, 1995). En effet l'autonomisation révèle une importance tant au niveau individuel (Carmeli et al., 2011) qu'organisationnel. Elle renvoie à des principes fondamentaux notamment la capacité des individus et des groupes à agir pour assurer leur bien-être et à participer à la prise de décision les concernant (Simon, 1994). L'autonomisation est largement utilisée dans un certain nombre de disciplines pour caractériser les états et les processus sociaux des individus et des communautés (Fox et Romero, 2017). Selon plusieurs auteurs tels que Calvès (2009); Charlier et Caubergs (2007); Eyben et al. (2008) et Kabeer (2017), il existe un lien entre l'autonomisation et le pouvoir. À la suite des mouvements des femmes du secteur populaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, la notion d'*empowerment* ou d'autonomisation en français fut considérée comme étant i) d'une part, liée à la prise de « pouvoir » qui se réfère souvent à la capacité des individus ou des groupes à contrôler leurs propres vies et à avoir accès aux ressources et à la prise de décision et ii) d'autre part, liée au pouvoir collectif qui implique l'organisation et la mobilisation des femmes pour adresser ensemble des problématiques communes (Marques-Pereira, 2002, p. 17-36).

La définition de l'autonomisation a évolué au fil du temps et dans différents champs comme l'action sociale, l'éducation, le développement international et dans des registres

variés, universitaire, professionnel ou politico-administratif. Mais nous retiendrons les définitions en lien avec le pouvoir et le processus pour y accéder.

Pour l'auteure Kabeer (2003, p. 19), le concept d'autonomisation fait référence à l'accroissement de la capacité des individus à faire des choix de vie stratégiques dans un contexte où cette capacité leur était auparavant refusée. Selon l'auteure, l'autonomisation signifie un processus nécessitant un changement structurel des règles sociales qui régissent les relations entre les sexes afin de les rendre plus égalitaires. De plus, pour Kabeer (2005, p. 13), l'autonomisation est en relation avec le « *disempowerment* », qui représente l'incapacité des individus à répondre à leurs besoins fondamentaux donc à leurs vulnérabilités.

Les auteurs comme Fox et Romero (2017) définissent l'autonomisation comme le pouvoir (le contrôle de sa propre vie et de ses ressources) et l'action (la capacité d'initier et de diriger des actions dans un but donné). Pour Eyben et al. (2008) l'autonomisation est fondamentalement une question de pouvoir : le pouvoir de réévaluer nos possibilités et nos choix, celui qui nous permet d'agir en fonction des nouvelles perspectives, ainsi que la force intérieure qui donne aux individus le courage d'accomplir des actions auxquelles ils ne se seraient jamais crus capables. C'est également le pouvoir qui émane de la collaboration avec autrui pour revendiquer ce qui leur est dû (Eyben et al., 2008). Elle représente l'accroissement de la liberté de choix et d'action des individus défavorisés en renforçant leurs ressources et leurs compétences, leur permettant ainsi de participer activement, de négocier, d'influer, de contrôler et de demander des comptes aux institutions qui ont un impact sur leur vie. Pour cette même auteure, l'autonomisation représente le

processus par lequel les individus acquièrent les compétences nécessaires pour faire des choix, impliquant ainsi un changement. C'est au profit de l'acquisition de ces compétences que les femmes défavorisées peuvent amorcer des changements et faire des choix qui peuvent avoir un impact positif sur leur vie et celle de leur communauté. C'est sur cette lancée que Alsop et Heinsohn (2005) font référence à l'autonomisation comme étant la capacité d'une personne à faire des choix efficaces ; c'est-à-dire la capacité de transformer les choix en actions et en résultats souhaités.

Selon Calvès (2009), l'autonomisation met l'accent sur la capacité de la créativité et de la confiance. Il la définit comme étant :

« Un pouvoir de domination, qui s'exerce sur quelqu'un "*power over*" et se définit plutôt comme un pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses "*power to*", un pouvoir collectif et politique mobilisé notamment au sein des organisations de base ("*power with*") et un pouvoir intérieur "*power from within*" qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée » (Calvès, 2009, p. 739).

Allant dans le sens du pouvoir, Batliwala (1993) définit l'autonomisation comme étant un processus visant à transformer les relations de pouvoir entre individus et groupes sociaux. De multiples chercheures telles que Kabeer (1994) et Rowlands (1995) partagent les idées de Batliwala (1993) mettant en lumière la nature multidimensionnelle du processus d'autonomisation des femmes, élaborant ainsi des théories sur les liens entre l'autonomisation et le pouvoir.

### 1.2.1 TYPE DE POUVOIR LIÉ À L'AUTONOMISATION

La question du pouvoir occupe une place centrale dans la thématique de l'autonomisation. Comme le dit Kabeer (2008), le concept d'autonomisation, lorsqu'il concerne les femmes, touche divers aspects importants de la vie de celles-ci. L'*empowerment* est vue de cette manière comme un processus, une construction identitaire dynamique à double dimension : individuelle et collective (Charlier et Caubergs, 2007, p. 10). Plusieurs institutions féministes et ONG vont adopter cette approche et s'accorde sur le processus d'*empowerment* en distinguant quatre niveaux de pouvoir (Charlier et Caubergs, 2007) à savoir : le « pouvoir sur » le « pouvoir de », le « pouvoir avec » et le « pouvoir intérieur ».

#### **Le pouvoir sur**

Il est axé sur des relations caractérisées soit par la supériorité, soit par la dépendance, qui sont exclusives. Elle suggère que le pouvoir n'est qu'en ressource limitée, c'est un pouvoir qui s'exerce sur quelqu'un de manière moins négative, qui permet de « guider l'autre » (Charlier et Caubergs, 2007). Selon Hofmann et Marius-Gnanou (2004), il s'agit d'une recherche de synergie entre les deux sexes (homme et femme) afin d'aboutir à des résultats plus enrichissants et, surtout, pour parvenir à une situation plus équitable, avec des résultats plus diversifiés et plus positifs.

#### **Le pouvoir de**

Il fait notion aux aptitudes intellectuelles c'est-à-dire le savoir et le savoir-faire ainsi qu'aux moyens économiques (avoir) (Charlier et Caubergs, 2007). C'est un pouvoir qui se

distingue par sa capacité de prendre des décisions, d'avoir de la supériorité, de pouvoir résoudre les problèmes et de développer une certaine créativité rendant apte les choses à accomplir. Selon Kabeer (2017, p. 7), le « pouvoir de », se traduit par la capacité des femmes à exercer un contrôle significatif sur les aspects de leur vie et à participer pleinement au processus de développement. Lorsqu'il s'agit de collectif féminin, ce « pouvoir » s'identifie comme étant la solidarité, la concertation et l'organisation collective en vue de réaliser un objectif commun.

### **Le pouvoir avec**

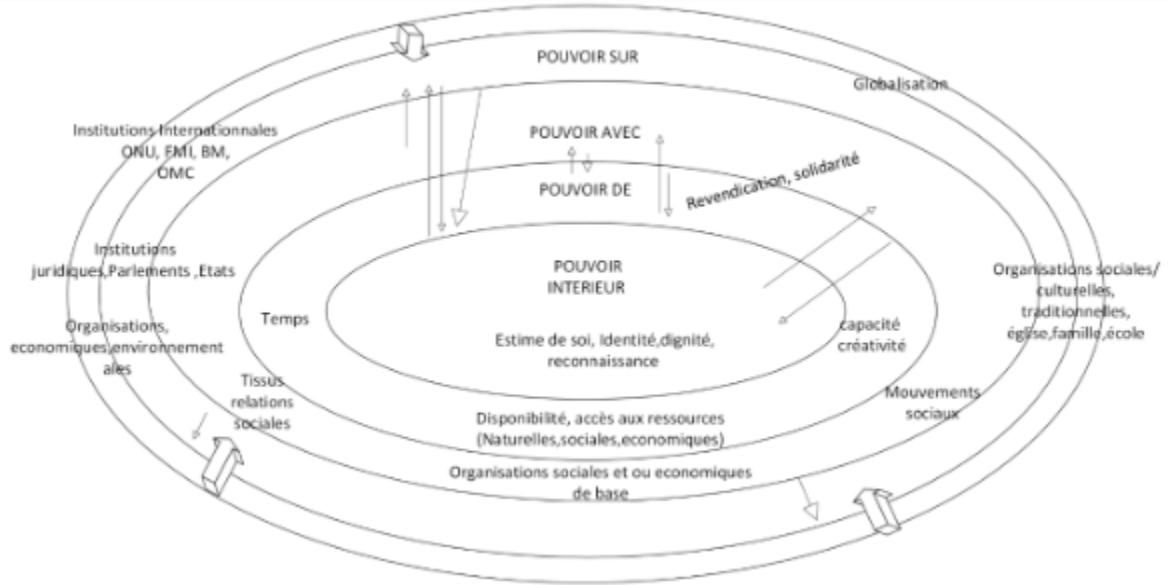
Il correspond au pouvoir social et politique, mettant en évidence la notion de solidarité, de capacité d'organisation afin de négocier et défendre un objectif (Charlier et Caubergs, 2007). Ce pouvoir exprime la force du groupe, car « collectivement, les gens sentent qu'ils ont du pouvoir lorsqu'ils s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un but commun ou lorsqu'ils partagent la même vision » (Charlier et Caubergs, 2007, p. 58). Le « pouvoir avec » ou la « puissance avec » permet aux femmes de se réunir collectivement en tant que groupe et d'acquérir une compréhension partagée de l'institutionnalisation des injustices auxquelles elles sont confrontées afin d'agir pour faire face à ces iniquités (Kabeer, 2017). Pour elle, les femmes constituent une couche sociale marginalisée et il est donc impossible pour elles de renverser de façon individuelle les contraintes sociales à l'origine de leur oppression.

## Le pouvoir intérieur

Cette notion de pouvoir renvoie à l'image de soi, à l'estime de soi, à l'identité et à la force psychologique (savoir-être). Elle concerne l'individu et son pouvoir intérieur, mettant en lumière sa capacité à influencer sa propre vie et à initier des changements. Elle « se réfère à l'individu » et ses capacités d'influencer les autres, et fait appel à bon nombre de valeurs : « l'estime de soi », la « confiance en soi », « l'identité », « la force psychologique » (Charlier et Caubergs, 2007). Pour Kabeer (2017), elle représente la subjectivité des femmes et leur esprit critique a opéré des choix stratégiques pour un changement nécessaire à l'amélioration de leur statut.

La question du pouvoir est bien centrale, mais n'envisage pas de renforcer le pouvoir des femmes pour dominer les hommes, mais de rechercher la synergie entre les deux sexes. De ce point de vue, l'*empowerment* n'envisage pas la domination (le pouvoir sur) cependant l'accent est mis sur les autres types de pouvoir : le pouvoir de, le pouvoir avec, le pouvoir intérieur.

Afin de comprendre, les différents pouvoirs liés à l'autonomisation, la figure ci-dessous, met en évidence la complexité de l'autonomisation, qui ne se limite pas à un seul niveau, mais qui s'étend sur plusieurs dimensions interactives influencées par des facteurs personnels, sociaux, culturels, et structurels.



**Figure 1 : Cercles de l'autonomisation en lien avec les différents niveaux de pouvoir**

Source : Charlier (2006a, p. 99)

### 1.3 AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES ET SON IMPORTANCE

L'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes sont reconnues comme des éléments essentiels des Objectifs de Développement Durable visant à améliorer la santé, le progrès et le bien-être universels (Pathania, 2017). Bien qu'il existe diverses façons de comprendre l'autonomisation des femmes, l'une des approches les plus largement acceptées est le modèle multidimensionnel englobant les ressources disponibles ; l'agentivité (la capacité de définir ses propres objectifs et à agir en conséquence) ; et les réalisations (Calvès, 2009). En outre, l'auteure Kabeer (2008) ne se limite pas à examiner uniquement le cas des femmes, mais également celui des hommes, en mettant en avant l'importance de l'autonomisation économique pour renforcer la capacité des femmes et des

hommes défavorisés à participer, à contribuer et à bénéficier des processus de croissance dans des conditions qui valorisent leurs contributions, respectent leur dignité et leur permettent de négocier une répartition plus juste des avantages. Elle représente le processus visant à accroître l'influence réelle des femmes sur les décisions économiques qui impactent leur vie et leurs priorités dans la société (Bhajan et al., 2024; Kabeer, 2017). C'est donc un enjeu gagnant-gagnant qui profite non seulement à la femme, mais à l'ensemble de la société.

L'autonomisation économique des femmes correspond à un processus qui permet d'augmenter le capital humain, financier et matériel des femmes au fur et à mesure qu'elles bénéficient des opportunités économiques. Former les femmes ayant un capital humain, revient à augmenter leur portefeuille d'actifs financiers et physiques et favoriser leur accès à l'emploi décent avec des salaires plus élevés (Fox et Romero, 2017). L'accroissement de l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance pro pauvre. C'est dans ce sens que l'organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) affirme que l'égalité entre les hommes et les femmes passe forcément par une « croissance pro pauvre » (OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2019, p. 11)

L'autonomisation économique des femmes est donc un important facteur de réduction de la pauvreté et des inégalités nécessaire pour un développement durable et inclusif. C'est ainsi que les États membres africains ont pris de l'engagement et des mesures cruciales pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

en adhérant à des instruments clés à l'échelle mondiale et régionale, tel qu'Agenda 2063 de l'Union Africaine<sup>2</sup>, le CEDAW<sup>3</sup> (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et la Déclaration de Beijing et le Programme d'action (1995). Et en intégrant dans leurs politiques, le genre, la planification, les programmes et les cadres législatifs nationaux, reconnaissant ainsi la centralité de l'égalité entre les sexes et la réalisation du développement socio-économique et politique (Nations Unies, 2015). En effet, les effets positifs de l'autonomisation économique des femmes instaurent l'augmentation du revenu des femmes et leurs contrôles accrus sur les dépenses familiales se traduisent par l'amélioration de la nutrition, de la santé et de l'éducation des enfants, et ce, en faisant briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Ce processus d'autonomisation économique des femmes est donc un « atout pour l'économie » lorsqu'on envisage le développement durable favorable à une participation des couches pauvres de la population permettant une réduction entre les écarts des sexes. Cependant, pour une réussite du processus d'autonomisation économique des femmes, il est nécessaire d'atteindre celles qui ne sont pas alphabétisées et qui ne jouissent pas de leurs droits (OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2019).

1-xxxi—————

<sup>2</sup> Ce programme stratégique africain vise, entre autres, à promouvoir l'égalité des sexes et à intégrer les femmes dans tous les aspects de la vie politique, sociale, et économique sur le continent.

<sup>3</sup> Adoptée par les Nations Unies en 1979, cette convention engage les États à éradiquer la discrimination basée sur le sexe dans tous les domaines de la vie publique et privée.

#### 1.4 IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES

L'importance du rôle des femmes dans l'agriculture s'est considérablement accrue dans de nombreux pays en développement (Anderson et al., 2021). En effet, les femmes et les jeunes jouent un rôle crucial dans l'agriculture africaine. De nouvelles données estiment que les femmes représentent entre 24 % et 56 % de la main-d'œuvre de la production agricole dans différents pays d'Afrique (Palacios-Lopez et al., 2017). En Afrique subsaharienne en particulier, on estime qu'environ 40 % (FAO, 2021) de la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes et l'essentiel du travail dans l'agriculture africaine est réalisé par elles (c'est-à-dire le semis, le désherbage, la récolte, la transformation, le transport, et parfois même la vente des produits agricoles). Cela est non seulement considéré comme important pour autonomiser les femmes africaines, améliorer les résultats de développement de la prochaine génération, mais aussi comme un moyen important d'augmenter l'approvisionnement alimentaire de l'Afrique, un objectif clé à l'ordre du jour des décideurs politiques africains et internationaux (Palacios-Lopez et al., 2017). Dans le même temps, l'engagement des femmes dans les services agricoles au sein de leurs communautés peut potentiellement aboutir à une autonomisation économique, ce qui s'est avéré avoir des avantages positifs pour les familles, les ménages et les communautés (Kadzamira et al., 2024). L'autonomisation des femmes est de plus en plus reconnue dans les « conditions préalables » à la sécurité alimentaire mondiale (Nikiema et Kponou, 2021). Malgré le rôle crucial des femmes dans l'agriculture africaine, elles restent à la périphérie des processus de prise de décision, ayant un contrôle limité sur les ressources productives et

sont principalement engagées dans des rôles peu rémunérés et/ou non rémunérés au sein du secteur. En effet, l'écart entre le sexe persiste en raison des normes sociales et culturelles bien ancrées conduisant à une sous-évaluation et le statut d'agricultrices souvent négligées. Vu l'importance de l'agriculture pour l'autonomisation des femmes, il est donc essentiel de mettre en place des politiques pour accroître ce facteur de développement.

Cette section présente également les différentes théories en lien avec le concept central de l'étude. Dans ce travail, il a été retenu la théorie féministe et les approches d'intégration des femmes dans le développement afin de reconnaître leur importance.

## 1.5 THÉORIES FÉMINISTES

La théorie féministe va au-delà de l'idéologie féministe et influence diverses disciplines, notamment l'anthropologie, l'art, la littérature, la philosophie, la politique et l'économie (Hirudayaraj et Shields, 2019). La recherche sur le féminisme vise à comprendre et à déconstruire l'inégalité entre les sexes ancrée dans la structure des sociétés. Elle met donc l'accent sur les femmes et les problèmes auxquels elles sont confrontées dans la société actuelle et s'attaque à l'injustice fondée sur le genre (Hirudayaraj et Shields, 2019).

L'un des objectifs centraux de la théorie féministe est de « s'engager à changer les structures oppressives et à relier les idées abstraites à des problèmes concrets pour l'action politique » (Flax, 1999). Les objectifs secondaires de la théorie sont d'examiner la différence de pouvoir entre les hommes et les femmes, de déterminer le pouvoir dans les relations et de mettre fin à l'oppression par le changement social (Flax, 1999). Dans cette

section du chapitre, les différents courants féministes ainsi que la typologie féministe seront explorés.

### 1.5.1 DIFFÉRENTS COURANTS FÉMINISTES

Historiquement, le féminisme a évolué en harmonie avec l'éthique sociale et la politique de chaque époque. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, la première vague du féminisme s'est manifestée par la demande de reconnaissance des femmes en tant qu'entités juridiques à part entière (Dicker et Piepmeier, 2016). La deuxième vague du féminisme a culminé pendant le mouvement des droits civiques aux États-Unis dans les années 1960 et s'est étendue jusqu'aux années 1980. Cette période a été marquée par la lutte pour l'égalité des droits, l'accès égal aux opportunités et à la rémunération, le contrôle du corps des femmes et la création de politiques contre le harcèlement sexuel (Dicker et Piepmeier, 2016).

Alors que les deux (2) premières vagues de féminisme étaient principalement dirigées par des femmes blanches de classe moyenne occidentale, la troisième vague a vu l'engagement actif des femmes de couleur. Critiquant la focalisation de la deuxième vague sur les préoccupations des femmes blanches et l'ignorance des défis des femmes d'autres origines, ces féministes de la troisième vague, ont mis l'accent sur l'intersection de la race et du genre. Les féministes de cette vague soulignent les différences entre les expériences des femmes et remettent en question l'universalité des questions féministes, en mettant en avant l'importance du contexte et de ses impacts (Hirudayaraj et Shields, 2019). Influencées par le postmodernisme, les féministes de cette vague ont remis en cause les

normes de beauté, de féminité et de masculinité, en affirmant que le genre est un concept socialement construit (Gedro et Mizzi, 2014).

Dans les années 1980, à la suite d'un mécontentement du féminisme occidental (Disch et Hawkesworth, 2016), une quatrième vague voit le jour. Cette quatrième vague récente est soutenue par la technologie et s'attaque à la culture du viol et du harcèlement sexuel, à la honte corporelle, à la discrimination sur le lieu de travail et a inauguré le mouvement « Me too<sup>4</sup> » (Hirudayaraj et Shields, 2019).

### 1.5.2 TYPOLOGIE DU FÉMINISME

Dans ces courants, les féministes en quête de l'égalité des sexes dans tous les domaines ne sont guère restées homogènes. Dans la définition du féminisme donnée par Batliwala (1993) il s'agit d'un : « un mouvement social à plusieurs voies dont l'objectif est la transformation en profondeur des rapports de sexe, qui sont opprassifs pour les femmes, en vue d'une société juste et égalitaire », l'auteure ressort l'existence de voies multiples pour ce qui concerne la transformation des relations sociales inégalitaires qui défavorisent les femmes dans leurs milieux. Malgré la diversité des approches et des courants du féminisme, les chercheurs distinguent généralement trois (3) principales conceptualisations de la pensée féministe : le féminisme libéral, le féminisme socialiste et le féminisme radical (Hirudayaraj et Shields, 2019; Toupin, 2003).

## Féminisme libéral ou égalitaire

Le féminisme libéral égalitaire ou de droits égaux, comme son nom l'indique, réclame pour les femmes, une égalité totale des droits avec les hommes incluant un accès équitable à l'éducation, au travail, à la justice pénale et à la participation politique (Toupin, 2003).

Pour ces féministes libérales,

« La libération de la femme est liée à la suppression des entraves à son entrée dans la sphère publique, et donc à sa possibilité de déterminer son rôle social aussi librement que les hommes dans la mesure où l'État lui assure l'égalité des chances pour que la compétition devienne équitable » (Bouchard, 1991, p. 124) .

Cette libération n'entraîne pas nécessairement des changements radicaux dans l'ensemble de la structure sociale. Bien qu'elle puisse remettre en question le privilège masculin, elle décharge également les hommes de la seule responsabilité de subvenir aux besoins de leur famille et de défendre leur statut (Bouchard, 1991). Les réformes légales restent pour ces féministes, la condition pour l'amélioration du statut de la femme.

Les principes du féminisme libéraux se tournent donc sur les critères d'accomplir une tâche par les personnes dans une société et celle-ci ne doit pas être influencées par le sexe, la race ou la religion, mais par les capacités que celles-ci possèdent pour exécuter les tâches (Bouchard, 1991).

### **Féminisme socialiste ou marxiste**

Le féminisme social est né dans les années 1970 dans une effervescence sociale fortement marquée par les idéaux de gauche issue de la tradition marxiste (Toupin, 2003). Selon Bouchard (1991), les féministes marxistes, sont celles pour qui la liberté ne se résume pas à l'absence de discrimination, mais plutôt à une émancipation de la contrainte imposée par les pressions économiques. Selon ces féministes, la subordination sociale des femmes se situe dans le cadre du processus historique capitaliste. Il interroge l'intersection de la classe et du genre et examine comment celui-ci prive les femmes de leurs pouvoirs (Hirudayaraj et Shields, 2019).

L'objectif du féminisme marxiste serait donc de permettre aux femmes d'avoir un travail rémunérateur, afin d'obtenir des revenus et de l'autonomie vis-à-vis de la domination masculine (Toupin, 2003). Il s'agit de remettre en question la domination du capitalisme et de garantir l'égalité d'accès et d'opportunités pour les femmes.

### **Féminisme radical**

Le féminisme radical remonte aux origines du système de subordination des femmes pour en comprendre la source profonde. Ce système ne correspond pas aux systèmes marxistes (système économique), mais plutôt au système social des sexes : le patriarcat (Toupin, 2003). Pour les féministes radicales, les origines de l'oppression sont ancrées dans des facteurs biologiques. Elles avancent que la vulnérabilité associée à la maternité a rendu les femmes dépendantes des hommes pour leur survie physique (Bouchard, 1991). Les fondements du féminisme radical incluent la promotion d'une culture alternative à travers

la mise en place d'espaces féminins, l'encouragement à l'autonomie féminine par le séparatisme, et une lutte directe contre le patriarcat en vue d'assurer une liberté totale pour les femmes (Toupin, 2003). Le féminisme radical remet donc en question le patriarcat et appelle à une réorganisation radicale de la société où la domination masculine et l'oppression des femmes n'existent pas (Hirudayaraj et Shields, 2019).

## 1.6 APPROCHES D'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT

Pour une meilleure compréhension des inégalités entre hommes et femmes, différentes approches sont développées, s'inscrivant dans le cadre des doctrines féministes. Parmi celles-ci, nous examinons successivement les approches : « Intégration des Femmes dans le Développement » (IFD) ; « Femme et Développement » (FED) ; et « Genre et Développement » (GED) [ (Rathgeber, 1990) ].

### 1.6.1 APPROCHE D'INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (IFD)

Malgré les deux (2) décennies (1950 à 1960 et 1960 à 1970) centrées sur le développement, les femmes étaient absentes et même oubliées dans les projets et les programmes de développement (Siwe, 2006). À la suite de ces dernières décennies, des études féministes ont révélé que la contribution économique et sociale des femmes était largement ignorée, occasionnant une augmentation de leur charge de travail et la réduction des avantages des ressources économiques (Siwe, 2006). Pour Agence des États-Unis pour le développement international en anglais (USAID), l'IFD signifie : « Mettre l'accent sur le besoin de rehausser la productivité des femmes, d'augmenter leurs revenus et de

promouvoir leur accès à des ressources économiques productives comme moyens d'atteindre la croissance économique nationale d'ensemble (...) »(Champagne, 1989, p. 6).

Boserup (1983) ne s'intéresse pas à « la femme » (ni même « les femmes ») dans la société coloniale ou précoloniale. Elle s'intéresse plutôt à « la question des femmes » dans des sociétés dites « en développement », donc aux deux pôles « femmes » et « développement » (Degavre, 2011). C'est en 1970 que l'expression fait son entrée en usage à la suite du célèbre ouvrage d'Ester Boserup, intitulé *« Women's Role in Economic Development »*, où l'auteur remet en question l'idée que les conséquences des projets de développement sont bénéfiques à l'ensemble de la société pour laquelle ils sont conçus. Cette approche met l'accent sur l'égalité et sur le développement de stratégies visant à éliminer la discrimination et à réduire la position défavorable des femmes (Rathgeber, 1994; Siwe, 2006). C'est dans ce sens que Saint Hilaire (1995) trouve que le discours issu du comité des femmes de la section de Washington de la Société pour le développement international sur l'IFD est avant tout un discours centré sur l'équité. En effet, il ne porte pas seulement sur la reconnaissance de la contribution économique des femmes à la société et sur la nécessité de leur donner plein accès au marché de l'emploi, mais plutôt prôner une reconnaissance de l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie sociale (Siwe, 2006).

Les recherches menées dans les années 1970 dans le domaine de l'agriculture ont confirmé les résultats de (Boserup, 1970), à savoir qu'il y avait l'existence d'une inégalité entre les hommes et les femmes. Cela se traduisait par des opportunités moindres pour les femmes de bénéficier de l'essor de l'éducation, en particulier en ce qui concerne leur admission dans les niveaux secondaire et universitaire.

Grâce à la perspective IFD, on en vint à reconnaître que l'expérience des femmes en ce qui concerne le développement et le changement social est différente de celle des hommes, et il devient légitime que la recherche porte spécifiquement sur l'expérience et les perceptions des femmes. Pour la première fois, la position des femmes dans les différents secteurs de l'économie fut étudiée séparément de celle des hommes (Rathgeber, 1994).

Bien que le modèle IFD ait conduit à une augmentation de la participation des femmes dans le secteur productif, ses faiblesses sont rapidement apparues. Il s'agit notamment de la marginalisation accrue des femmes et de l'augmentation des responsabilités des femmes, notamment en raison de leurs charges reproductives et domestiques inchangées (Rathgeber, 1994; Rathgeber, 1990). Ces lacunes ont donné lieu à une période de critiques, au cours de laquelle les féministes marxistes ont souligné la nécessité d'établir un lien plus étroit entre les femmes et le développement, et de développer des stratégies plus efficaces pour une intégration plus complète des femmes dans le processus de développement.

### 1.6.2 APPROCHE FEMME ET DÉVELOPPEMENT (FED)

À la suite de la période critique de l'IFD, une nouvelle approche dénommée Femme et Développement (FED) a vu le jour dans les années 1975 et 1985, nourrie par les réflexions et les influences des féministes marxistes et celles du Sud (Caballero et Degavre, 2006). Cette approche met l'accent sur la relation entre les femmes et le processus de développement, visant à réduire les inégalités de manière significative (Rathgeber, 1990). Elle reconnaît que les femmes ont toujours joué un rôle économique crucial au sein de leurs

sociétés, que leur travail à l'intérieur et à l'extérieur du foyer est essentiel à la survie de ces sociétés, mais souligne que cette intégration sert surtout à maintenir les structures internationales d'inégalité (Rathgeber, 1994). Les féministes marxistes soulignent que la séparation des sphères privée et publique a marginalisé les femmes dans la production, soulignant ainsi l'importance de considérer les rapports sociaux de classe pour comprendre leur exclusion des actions de développement (Caballero et Degavre, 2006).

L'approche FED vise à répondre aux besoins des femmes en concevant et en mettant en œuvre des projets spécifiques pour elles, tels que l'octroi de crédit pour financer leurs activités et des programmes de formation adaptés. Cependant, tout comme l'IFD, la FED a négligé les relations hommes-femmes et les différences qui les caractérisent au sein des familles et des communautés (Sagna, 2015; Sarr, 1998). Les stratégies d'intervention IFD et FED ont tendance à se concentrer sur le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), sans tenir compte des contraintes de temps auxquelles les femmes sont confrontées (Bion et Robert, 1979). Bien que ses approches aient amélioré les conditions de vie des femmes et de leurs familles en augmentant les revenus, les inégalités persistent et la position sociale des femmes n'a pas connu les changements escomptés.

### 1.6.3 APPROCHE GENRE ET DÉVELOPPEMENT GED

L'approche GED est apparue au cours des années 1980 comme solution de rechange aux perspectives de la FED (Rathgeber, 1994) et de IFD (Siwe, 2006).

Elle comble l'écart laissé par les théoriciens de la modernisation en liant les rapports de production aux rapports de reproduction et en tenant compte de tous les aspects de la vie des femmes (Jaquette, 1982). Le principal élément de l'approche FED est qu'elle s'appuie sur une perspective holistique, étudiant l'ensemble de l'organisation sociale et de la vie économique et politique afin de comprendre la formation des aspects particuliers de la société (Young, 1988). L'approche GED ne s'intéresse pas aux femmes en soi, mais plutôt à la construction des genres et à l'attribution de rôles de responsabilités et d'attentes spécifiques aux femmes et aux hommes. Ce concept « genre », introduit directement dans le langage par certains auteurs comme Bisilliat et Fieloux (1983) et Champagne (1986) montrent que la différence entre les femmes et les hommes n'est pas seulement biologique. En s'appuyant sur la définition de ces auteurs, parler de « genres », plutôt que de « sexes » c'est définir les femmes et les hommes en insistant sur les caractéristiques culturelles, car, c'est dans leurs relations sociales qu'hommes et femmes sont différents. Les travaux de Champagne (1989) montrent que l'approche GED refuse d'appréhender la femme comme une entité isolée du corps social pour la prise en compte du rapport de genre. Elle s'enracine dans une perspective d'analyse féministe qui prend en compte tous les aspects de la vie des femmes.

Contrairement à l'IFD et à la FED qui s'intéressent essentiellement aux conditions économiques des femmes, le GED conteste la validité même des rôles sexuels. L'approche GED considère les femmes comme agentes de changement plutôt que comme bénéficiaires passives de l'aide au développement et elle affirme que les femmes doivent s'organiser afin d'augmenter leur influence politique (Siwe, 2006). Elle reconnaît l'importance de la solidarité et des différences de classes, mais elle soutient que l'idéologie patriarcale fonctionne aussi bien à l'intérieur des classes sociales qu'entre les classes sociales pour opprimer les femmes.

La vision du « genre et développement » a conduit à l'élaboration de stratégies et d'actions positives visant à assurer une intégration accrue des femmes dans les initiatives de développement en cours. Cependant, cela nécessite inévitablement une réévaluation fondamentale des structures et des institutions sociales existantes. En fin de compte, cela peut entraîner une perte de pouvoir pour les élites, affectant ainsi certains femmes et hommes de manière équivalente (Rathgeber, 1994). L'approche GED recherche un développement « durable et équitable ». Elle répond ainsi au concept de développement durable qui est bien plus qu'un simple compromis entre économie et écologie (Siwe, 2006).

Ces approches, bien que distinctes, permettent de mieux analyser les limites et les opportunités des projets agricoles destinés aux femmes déplacées internes. L'approche GED, en particulier, éclaire la manière dont les projets peuvent ou non transformer les rapports de pouvoir entre les genres.

## 1.7 PROJETS AGRICOLES ET GESTION DE PROJET

Cette recherche s'inscrit dans une perspective de la gestion de projet. Il est donc essentiel de situer les projets agricoles dans ce champ théorique afin d'en analyser les spécificités, les enjeux de mise en œuvre et les dynamiques à l'œuvre.

La gestion de projet repose sur une structuration rigoureuse fondée sur la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation (Project Management Institute, 2021). Elle mobilise des outils essentiels, notamment pour la gestion des parties prenantes, des risques, des délais et des ressources. D'un point de vue gestion de projet, un projet agricole est une initiative structurée et temporaire qui mobilise des activités agricoles ciblées afin d'améliorer durablement les moyens d'existence des FDI. Toutefois, cette définition technique du projet s'avère insuffisante dans des contextes de développement ou humanitaires. Elle ne permet pas de saisir pleinement la complexité des dynamiques sociales et culturelles à l'œuvre (Ika et Hodgson, 2014).

Dans cette recherche, la gestion de projet est abordée selon une posture managériale orientée vers le développement, qui diffère de la vision classique issue des projets techniques ou d'ingénierie. Alors que cette dernière se concentre principalement sur la livraison de produits ou de livrables définis à l'avance, la gestion de projet de développement accorde une attention particulière aux dynamiques sociales, à la participation des parties prenantes, et aux résultats transformationnels dans des contextes fragiles ou complexes. Elle vise non seulement l'atteinte d'objectifs, mais aussi la création

de valeur sociale durable, en s'inscrivant dans une logique de changement contextuel et d'empowerment (Crawford et Bryce, 2003; Ika et Hodgson, 2014).

Dans cette perspective, les projets agricoles impliquant des femmes déplacées internes peuvent être analysés à la lumière du cycle de vie du projet, tel que défini par le Project Management Institute (2021), qui comprend les étapes suivantes : l'identification, la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la clôture.

- L'identification suppose une compréhension fine des besoins des FDI, à travers une analyse sensible au genre et au contexte sécuritaire;
- La planification implique la co-construction des objectifs avec les femmes concernées, en prenant en compte leurs contraintes d'accès aux ressources ;
- La mise en œuvre requiert des modalités souples, capables de s'adapter à des réalités mouvantes et à des trajectoires de vulnérabilité;
- Le suivi-évaluation doit intégrer des indicateurs qualitatifs de changement (renforcement du pouvoir d'agir, amélioration du statut, capacité à générer un revenu stable), en complément d'indicateurs quantitatifs classiques;
- Enfin, la clôture d'un projet ne peut être considérée comme une simple fin administrative : elle doit prévoir des mécanismes de pérennisation et d'appropriation locale.

Ainsi, cette recherche s'inscrit dans une gestion de projet à finalité sociale, orientée vers le renforcement des capacités locales, la résilience économique et la transformation collective, en particulier pour les femmes déplacées internes du Burkina Faso.

Dans ce cas, le projet prend un autre sens et devient une anticipation du changement, une forme d'engagement collectif orientée vers l'amélioration des conditions de vie (Boutinet, 2012). Cette approche est essentielle dans le cadre des projets agricoles impliquant des FDI, car elle met en lumière la manière dont ces femmes s'investissent dans le projet, non seulement pour subvenir à leurs besoins économiques, mais aussi pour retrouver une vie sociale. Il est donc important de tenir compte des dynamiques locales, de la sensibilité aux rapports de genre, et à la capacité à intégrer les parties prenantes dans les processus décisionnels.

Cette perspective est donc essentielle dans le cas des projets agricoles impliquant des FDI, car elles ne visent pas uniquement des résultats économiques, mais contribuent en tant que vecteurs de reconstruction identitaire, d'accès à la reconnaissance sociale et de participation à la vie collective. Il est donc essentiel d'intégrer une approche sensible au genre, tenant compte des dynamiques locales et des rapports de pouvoir, afin de renforcer l'ancrage des projets dans les réalités vécues.

Cela implique de dépasser les logiques descendantes au profit de processus de co-construction, en mobilisant les outils de la gouvernance participative, la planification stratégique concertée et le suivi-évaluation inclusif (Brière et al., 2021). Cette posture

managériale permet de concevoir les projets agricoles non seulement comme instruments économiques, mais comme dispositifs de transformation sociale durable.

### 1.8 CADRE CONCEPTUEL

Le cadre conceptuel constitue une structure analytique qui définit les concepts clés, les variables et leurs relations, servant de fondement théorique à la recherche. Il oriente la collecte et l'analyse des données, en assurant la cohérence interne et la rigueur scientifique de l'étude. Dans le présent mémoire, le cadre conceptuel s'articule autour du concept d'autonomisation économique, des projets agricoles, ainsi que des théories et du capital humain.

L'autonomisation économique des femmes se réfère au processus par lequel elles acquièrent les compétences, les ressources et les opportunités nécessaires pour participer pleinement à l'économie, accroître leur pouvoir de décision et améliorer leur bien-être économique (Fox et Romero, 2017). Cette autonomisation se traduit par un meilleur accès aux ressources financières, à la terre, à l'emploi, ainsi qu'à une participation accrue aux décisions économiques, tant au niveau individuel que communautaire (Brody et al., 2015).

L'autonomisation des femmes est reconnue comme étant essentielle pour atteindre plusieurs objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Ses objectifs sont entre autres l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la faim zéro (ODD 2) et la bonne santé des femmes et des enfants (ODD 3) afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges [ (Heckert et al., 2019; Malapit et al., 2015; Sraboni et al., 2014) ]. Elle est souvent considérée comme un ensemble de résultats

multidimensionnels qui doit être abordé par des attitudes et des comportements dans trois dimensions critiques (Bandiera et al., 2020) : tout d'abord, l'autonomisation économique, qui concerne l'accès, la possession et le contrôle des ressources financières et matérielles (Fox et Romero, 2017). Ensuite, il y a l'autonomisation politique, qui se réfère à la capacité des femmes à participer à la prise de décisions au sein de leur communauté, en particulier en ce qui concerne l'accès aux droits et aux priviléges (Fox et Romero, 2017). Enfin, il y a le contrôle du corps, qui englobe les aspirations individuelles, l'auto-efficacité et la capacité à agir dans des environnements soumis à des contraintes comportementales, formelles ou informelles (Bandiera et al., 2020). Ces dimensions définissent un processus continu de l'autonomisation, qui peut être à la fois un objectif et un résultat.

L'agriculture est un secteur essentiel pour l'autonomisation économique des femmes en Afrique subsaharienne. Cela s'explique notamment par la forte représentation de la main-d'œuvre agricole féminine, ce qui en fait un levier stratégique. Leur implication dans l'agriculture contribue à l'amélioration de leur statut économique et social au sein de leur communauté (Meinzen-Dick et al., 2019). L'accès des femmes aux ressources agricoles, telles que la terre, les intrants agricoles, et les technologies, est déterminant pour leur autonomisation économique (Doss et al., 2014).

Cette recherche s'appuie sur la théorie de l'empowerment de (Batliwala, 1993; Rowlands, 1995), qui conçoit l'autonomisation comme une dynamique de transformation du pouvoir d'agir, et sur le modèle de (Kabeer, 1999b), qui en propose une lecture opérationnelle. L'empowerment se manifeste à trois niveaux : individuel (capacité à faire des choix, estime de soi), relationnel (influence dans le foyer et la communauté), et collectif

(capacité à transformer les normes et structures sociales). Appliquée au contexte des FDI au Burkina Faso, cette approche permet d'aller au-delà d'une vision utilitariste de l'agriculture pour analyser les transformations dans les rapports de pouvoir.

Les projets agricoles, s'ils sont conçus de manière participative et adaptée au contexte local, peuvent favoriser l'autonomisation des FDI en leur permettant de s'autoorganiser (groupements, coopératives), de prendre part aux décisions économiques (gestion des revenus, choix des cultures), et de revendiquer une reconnaissance sociale malgré leur statut précaire. L'autonomisation devient alors un processus transformateur, à condition que les interventions dépassent la simple distribution d'intrants ou la formation technique pour intégrer des approches équitables, sensibles au genre et aux dynamiques sociales locales.

Le modèle de (Kabeer, 1999b) complét cette approche en conceptualisant l'autonomisation selon trois dimensions interdépendantes :

Ressources : Comprenant les ressources matérielles (l'accès aux terres, aux semences, aux équipements agricoles et aux financements), humaines (compétences, des connaissances techniques et les formations) et sociales (réseaux de soutien, les coopératives et les associations). Qui sont nécessaires pour permettre aux femmes de faire des choix stratégiques, d'augmenter leurs productions, leurs revenus de ressource et d'accroître leur pouvoir de négociation et de surmonter les obstacles liés à l'accès aux marchés et aux financements.

Capacités : La capacité des femmes à faire des choix et à agir en conséquence pour atteindre leurs objectifs.

Réalisations : Les résultats concrets découlant de la capacité des femmes à faire des choix stratégiques.

Ce cadre permet d'observer comment les projets agricoles influencent concrètement la vie des femmes FDI : accès à la terre, développement de compétences, intégration dans des réseaux de soutien, augmentation du pouvoir de négociation et amélioration des conditions économiques.

Dans le contexte des FDI au Burkina Faso, l'autonomisation est influencée par des facteurs structurels, tels que les normes de genre, les systèmes de gouvernance locale, et les politiques publiques relatives aux droits des femmes et à l'agriculture (OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2019). Ces facteurs déterminent l'accès des femmes aux ressources nécessaires pour leur autonomisation et leur capacité à s'engager dans des activités génératrices de revenus. Les FDI sont des individus de sexe féminin contraints de quitter leur foyer en raison de conflits, de violences ou de catastrophes naturelles, sans traverser de frontières internationales (IDMC, 2023). Ce cadre conceptuel s'appuie sur la théorie de l'*empowerment*, qui postule que l'accès aux ressources économiques et à la formation est essentiel pour l'autonomisation des femmes (Sen, 1999). De plus, la théorie du capital humain soutient l'idée que les compétences et les connaissances acquises par les femmes grâce aux projets agricoles peuvent améliorer leur bien-être économique et social (Schultz, 1995).

En complément, la théorie du capital humain (Becker, 1964) postule que l'investissement dans l'éducation, les compétences et l'accès à l'information permet d'accroître la productivité et les revenus. Cette recherche, éclaire le rôle des projets agricoles comme outils de renforcement de capacités, permettant aux FDI, souvent exclues de l'éducation formelle, d'acquérir des compétences techniques, de gestion et de mise en marché qui favorisent leur sortie progressive de la précarité. Ces acquis prennent encore plus de valeur lorsqu'ils sont mobilisés dans une action collective.

L'autonomisation individuelle des femmes est étroitement liée à leur autonomisation collective (Charlier, 2006a), notamment à travers l'organisation en coopératives ou en associations agricoles. Ces organisations permettent aux femmes de mutualiser leurs ressources, de renforcer leur pouvoir de négociation et de surmonter les obstacles liés à l'accès aux marchés et aux financements (FAO, 2019). Des recherches montrent que l'engagement des femmes dans des initiatives collectives améliore leur capacité à influencer les décisions communautaires et à accéder à des opportunités économiques (OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2019).

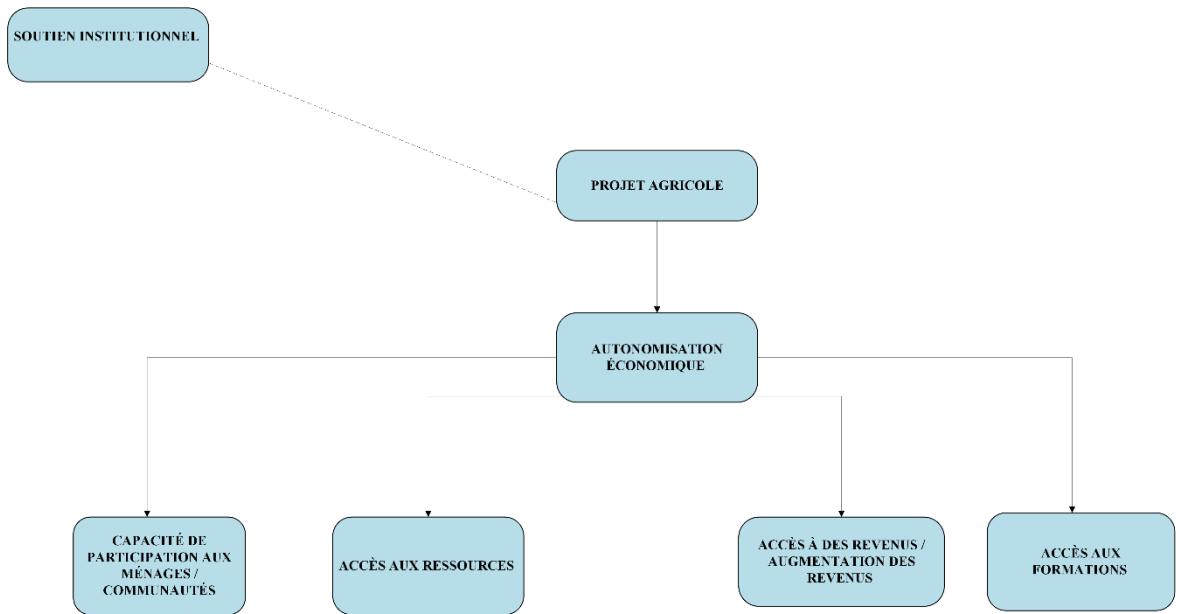
Dans cette perspective, il apparaît que le renforcement des capacités et l'organisation collective ne sont pas seulement des facteurs d'autonomisation, mais constituent également des fondations essentielles pour la résilience des FDI. Ce lien entre autonomisation et résilience ouvre la voie à une réflexion sur les stratégies d'adaptation et de survie adoptées par les femmes déplacées internes, notamment dans le contexte des projets agricoles. La résilience constitue un concept clé pour comprendre les trajectoires des FDI. Elle désigne la capacité à s'adapter face à l'adversité tout en préservant ou

reconstruisant les fonctions essentielles (Cyrulnik, 2001). Dans le cadre des FDI, la résilience se manifeste par des stratégies telles que la diversification des revenus, l'engagement communautaire ou l'adhésion à des projets agricoles (Folke, 2006). Elle ne se limite pas à la survie, mais renvoie aussi à la capacité d'agir et de se projeter vers un avenir, rejoignant directement la notion d'autonomisation (Obrist et al., 2010). En effet, elle permet de comprendre comment ces femmes réorganisent leurs stratégies de survie et d'adaptation face aux déplacements forcés, à la perte de leurs moyens de subsistance et à l'insécurité persistante.

Les projets agricoles constituent un levier stratégique d'autonomisation économique pour les femmes, en particulier pour les FDI. En améliorant leur accès aux ressources productives, aux formations techniques et à des revenus réguliers, ces projets contribuent à renforcer leur sécurité économique et leur insertion sociale. Cette autonomie acquise peut également favoriser une plus grande participation aux décisions, tant au sein du ménage que dans l'espace communautaire (Narayan et Petesch, 2007). Toutefois, la relation entre participation à un projet agricole et autonomisation n'est pas automatique. Elle dépend de facteurs contextuels et institutionnels, tels que l'accès sécurisé à la terre ou la présence d'un soutien organisationnel structuré (ONG, associations locales). Ces éléments peuvent agir comme des conditions de facilitation, qui renforcent ou freinent l'impact du projet sur le parcours d'émancipation des femmes (Chambers, 2014).

En pratique, les projets agricoles se déploient à travers plusieurs phases : identification des bénéficiaires, distribution d'intrants agricoles (semences, outils, engrains), formation technique adaptée aux contextes locaux, et parfois, sécurisation foncière.

Certains projets incluent également un accompagnement post-formation, sous forme de suivi personnalisé ou de dispositifs de mise en marché, afin de maximiser les retombées économiques des productions. Cette structuration s'inscrit dans une logique de cycle de vie de projet, telle que définie dans les approches de gestion de projet en contexte de développement (Project Management Institute, 2021). Dans le contexte de cette recherche, les projets agricoles sont envisagés comme des projets de développement social, orientés vers la transformation durable des conditions de vie des bénéficiaires. Conformément aux principes de la gestion de projet en contexte de développement, ils impliquent une planification participative, un suivi-évaluation adapté au genre, et une gestion sensible aux enjeux institutionnels et communautaires.



**Figure 2: Cadre conceptuel de la recherche**

Source : Auteure

## 2 CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE

L'objectif de cette étude est de documenter la contribution des projets agricoles sur l'autonomisation économique des femmes déplacées internes (FDI) au Burkina Faso. Ce thème, à la croisée des questions de genre, de développement rural et de dynamique des populations déplacées, est particulièrement pertinent dans le contexte actuel du Burkina Faso, marqué par une crise humanitaire et des déplacements massifs de populations. Cependant, l'autonomisation des FDI dans les projets agricoles est encore très peu explorée dans la littérature, ce qui justifie le choix d'une démarche méthodologique adaptée.

Ce chapitre présente les fondements méthodologiques de la recherche, notamment le choix d'une approche abductive, l'adoption du paradigme interprétativiste, l'orientation qualitative de l'étude, ainsi que la nature descriptive de la recherche. Il aborde également les méthodes de collecte des données, les stratégies d'échantillonnage, les différentes approches méthodologiques retenues, et enfin, la stratégie d'analyse des données.

### 2.1 APPROCHE ABDUCTIVE ET PARADIGME INTERPRETATIVISTE

Dans cette recherche, l'analyse repose sur une posture interprétativiste, qui vise à comprendre les réalités vécues par les femmes déplacées internes à travers leurs propres récits et significations. Ce paradigme considère que la réalité sociale n'est pas une donnée

objective, mais une construction façonnée par les expériences, les perceptions et les interactions des individus (Prévost et Roy, 2015).

Il s'agit alors de comprendre en profondeur les représentations, les pratiques et les logiques d'action des acteurs sociaux, tout en tenant compte du contexte. Loin de viser l'établissement de lois générales ou de modèles prédictifs, l'approche interprétativiste cherche à co-construire la compréhension des phénomènes sociaux à partir des récits, des perceptions et des interactions des personnes concernées. En cohérence avec ce paradigme, l'abduction désigne une forme de raisonnement qui permet d'expliquer un phénomène ou une observation à partir de certains faits. C'est la recherche des causes, ou d'une hypothèse explicative.

L'approche abductive a été privilégiée dans cette recherche afin de construire progressivement une compréhension théorique du phénomène étudié à partir d'observations empiriques et de questionnements ouverts. L'abduction est une forme de raisonnement qui consiste à inférer l'explication la plus plausible d'un fait surprenant, et non des faits confirmant la théorie (Dumez, 2013).

Dans le cadre de cette étude, le raisonnement abductif vise à interpréter les récits des femmes déplacées internes, leurs stratégies d'adaptation ainsi que leur participation aux projets agricoles, afin de faire émerger des pistes interprétatives sur les conditions qui favorisent leur autonomisation économique. Cette posture permet d'établir un dialogue constant entre les données empiriques et le cadre théorique. Elle ne cherche donc pas à

établir des généralisations statistiques ni des relations de causalité strictes, mais plutôt à comprendre en profondeur les dynamiques sociales à l'œuvre à partir du contexte.

## 2.2 APPROCHE QUALITATIVE

Pour cette étude, une méthodologie qualitative descriptive a été adoptée. Cette approche est particulièrement adaptée pour explorer en profondeur des phénomènes complexes et spécifiques. Contrairement à une approche quantitative, qui se concentre sur des données mesurables, la méthode qualitative permet une compréhension nuancée des situations et des expériences des participantes (Prévost et Roy, 2015). Elle permet d'examiner le phénomène dans son contexte naturel, en mettant l'accent sur les comportements et les perceptions des individus (Creswell, 2021; Dumez, 2011). Pour étudier l'impact des projets agricoles sur l'autonomisation des femmes FDI, il est crucial de comprendre comment ces femmes perçoivent leur situation, quelles sont leurs stratégies pour faire face aux défis, et comment elles interprètent leur propre autonomisation. La méthode qualitative offre les outils nécessaires pour capturer ces aspects complexes et souvent subtils. L'utilisation de la méthode qualitative est particulièrement adaptée dans ce contexte, où les données à collecter sont principalement de nature qualitative (témoignages, récits de vie, perceptions personnelles).

L'approche qualitative est essentielle pour traiter des données difficilement quantifiables, telles que les témoignages verbaux et écrits des FDI (Mongeau, 2008). Elle produit des connaissances contextualisées et transversales, offrant une vue détaillée des perspectives des acteurs et des pratiques quotidiennes (Olivier de Sardan, 2008). De plus,

elle donne une voix aux groupes souvent marginalisés, comme les FDI, permettant d'explorer leurs réalités vécues de manière empathique et respectueuse (Patton, 2002).

### 2.3 ENTREVUES

Pour cette recherche, nous avons opté pour des entrevues semi-dirigées, menées de manière individuelle. Cette méthode permet de recueillir des données qualitatives riches en discutant directement avec les participantes à l'aide de questionnaires semi-dirigés (Prévost et Roy, 2015). Les entrevues seront guidées par des questionnaires afin de cadrer l'entretien autour des thèmes centraux tout en laissant aux participantes la liberté d'exprimer leurs perceptions et expériences personnelles (Prévost et Roy, 2015). Cette approche est essentielle pour capturer la complexité des dynamiques à l'œuvre dans l'autonomisation des FDI. Selon Kvale (2012), cette approche permet de recueillir des informations approfondies en favorisant un dialogue ouvert. La flexibilité des entrevues en personne aide à clarifier les réponses en temps réel et à minimiser les erreurs d'interprétation (Patton, 2014). Les interactions directes permettent de poser des questions de suivi, de vérifier la compréhension des réponses et de s'adapter aux besoins d'explication des participantes, assurant ainsi une collecte de données plus précise et nuancée.

### 2.4 ECHANTILLONNAGE

L'échantillonnage utilisé tient compte d'une méthode non probabiliste où les participantes sont sélectionnées en fonction de critères spécifiques (Patton, 2014). Cette méthode est appropriée à des études qualitatives où l'objectif est d'explorer en profondeur

un phénomène particulier plutôt que de généraliser les résultats à une population plus large (Patton, 2014; Prévost et Roy, 2015).

Pour ce travail, dix femmes ont été interviewées dans la ville de Kaya selon des critères établis . Le choix de ce nombre se justifie par le principe de saturation des données. En effet, selon les recherches menées par Constantinou et al. (2017) et Hennink et Kaiser (2022), la saturation des données se situe généralement entre la 9<sup>e</sup> et la 17<sup>e</sup> entrevue. La saturation se définit par l'absence de nouvelles informations ou de nouveaux thèmes qui émergent des données recueillies (Hennink et Kaiser, 2022). Cet intervalle est donc retenu comme référence pour l'étude.

Les femmes sélectionnées sont originaires du Burkina Faso, ce qui permettra de mieux comprendre l'impact des projets agricoles sur les FDI du pays. Étant donné la situation sécuritaire au Burkina Faso et les programmes agricoles mis en place par le gouvernement, concentrer l'étude sur des femmes burkinabés permet d'offrir une analyse plus ciblée et pertinente concernant les défis spécifiques auxquels ces FDI sont confrontées dans ce contexte géopolitique.

L'âge des participantes, compris entre 24 et 65 ans, a également été pris en compte afin de capturer une diversité d'expériences et de besoins. Cet intervalle correspond à la période de vie active, particulièrement dans les pays en développement, où la participation féminine dans l'agriculture et les activités économiques est significative. En outre, une tranche d'âge large permet d'explorer une diversité d'expériences. Comme le soulignent Kabeer et Natali (2013), l'autonomisation des femmes varie en fonction de l'âge et du

contexte socio-économique. Les jeunes femmes tendent à bénéficier de nouvelles opportunités économiques, tandis que les femmes plus âgées occupent souvent un rôle plus stabilisé dans l'économie familiale.

Les critères de sélection des participantes sont les suivants :

- Être une femme déplacée interne;
- Pratiquer l'agriculture;
- Avoir un âge compris entre 24 et 65 ans;
- Résider au Burkina Faso.

## 2.5 STRATÉGIE D'ANALYSE DES DONNÉES

La collecte des données sera réalisée via des entretiens téléphoniques individuels, menés à l'aide de WhatsApp. Les entretiens réalisés uniquement par téléphone peuvent refléter une partie de la réalité, car elles peuvent manquer de profondeur, notamment en raison de l'absence d'indices non verbaux. Cependant, face aux préoccupations concernant les limites des entretiens téléphoniques, des études récentes montrent que ces entretiens peuvent fournir des données riches et représentatives, même sans indices visuels. L'accessibilité et la familiarité de l'outil téléphonique ou d'applications comme WhatsApp permettent souvent aux participants de s'exprimer plus librement et de manière authentique, dans un environnement qui leur est familier (Archibald et al., 2019). De plus, en adoptant des stratégies spécifiques comme des questions ouvertes et des reformulations, cela parvient à recueillir des réponses détaillées et nuancées, compensant largement l'absence de

langage corporel (Cachia et Millward, 2011). La souplesse des entretiens téléphoniques améliore aussi le taux de réponse et l'engagement, rendant cette méthode fiable et inclusive (Seitz, 2016).

Chaque entretien est enregistré à l'aide d'un magnétophone numérique, garantissant une capture précise et complète des échanges. Cette méthode d'enregistrement, conforme aux normes de rigueur scientifique en recherche qualitative (McLellan et al., 2003), minimise les risques d'erreurs d'interprétation ou d'omissions qui pourraient survenir lors de la prise de notes manuelles. L'enregistrement permet également une réécoute multiple, favorisant ainsi une compréhension approfondie des réponses des participantes.

Après chaque entretien, les enregistrements seront traduits en français et retranscrits mot à mot en verbatim, assurant une fidélité totale aux paroles des participantes et préservant toutes les nuances et subtilités de leurs discours. La transcription verbatim est une étape cruciale pour garantir la rigueur analytique, car elle permet d'aborder chaque réponse dans son intégralité, sans perte de sens ou de contexte. Cette approche est indispensable pour maintenir l'intégrité des données et éviter toute distorsion des informations transmises.

Pour optimiser l'analyse des données, les transcriptions d'entretiens seront importées dans NVivo, un logiciel spécialisé dans l'analyse qualitative qui facilite la gestion et l'organisation de grandes quantités de données textuelles. Grâce à ses capacités avancées de codage, NVivo permet de structurer le processus d'analyse tout en laissant

émerger les thèmes de manière abductive, essentielle pour saisir la complexité des expériences des (FDI).

Le processus suivra une approche thématique et abductive, qui sans précodage. Cette première étape consistera à lire attentivement les données sans structuration préalable, permettant aux idées émergentes de prendre forme de manière naturelle, une étape essentielle pour établir une base abductive. Ensuite, NVivo sera utilisé pour créer des codes flexibles et provisoires, correspondant aux concepts observés dans les données sans les organiser immédiatement en thèmes rigides. Ces codes pourront être réajustés et regroupés selon les besoins, en fonction de l'évolution de l'analyse, assurant ainsi une organisation non contraignante des idées (Charmaz, 2006).

L'analyse suivra ensuite une approche itérative, révisant les données plusieurs fois pour affiner les codes et les regroupements, permettant aux thèmes de s'ajuster et de se transformer en fonction de leur pertinence et fréquence. Ce processus itératif garantit que l'analyse reste ancrée dans les données brutes, et que les résultats reflètent fidèlement les expériences des participantes (Saldaña, 2021).

Enfin, chaque décision de codage sera documentée dans NVivo. Cette traçabilité rend chaque étape vérifiable et permet de justifier les choix d'analyse, assurant ainsi la crédibilité et la rigueur des résultats. Ce système de documentation contribue à une interprétation transparente et valide, facilitant l'émergence naturelle des thèmes tout en évitant les préconceptions et en préservant l'authenticité des données.

### 3 CHAPITRE 3 : RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse des données recueillies lors des entretiens semi-dirigés réalisés auprès de dix femmes déplacées internes impliquées dans des projets agricoles au Burkina Faso. Ces entretiens ont été réalisés selon l'approche qualitative et abductive, sur une période de cinq jours, avec deux participantes interviewées quotidiennement. Les entretiens ont été réalisés en langue Moore, enregistrés, traduits, puis transcrits en français. Les données recueillies ont ensuite été codées et analysées à l'aide du logiciel NVivo.

Afin de situer clairement le cadre dans lequel ces résultats sont analysés, il convient de préciser ce que recouvre la notion de projet agricole dans notre travail. Le terme projet agricole est employé dans un sens élargi, pour désigner un ensemble d'initiatives parfois limitées, informelles ou peu institutionnalisées mises en œuvre par des ONG, des associations locales ou des services techniques, visant à accompagner les FDI dans le développement d'activités agricoles à viser économique et social. Bien que ces initiatives ne correspondent pas toujours à la définition normative d'un projet selon le Project Management Institute (2021) elles s'inscrivent dans une logique d'action collective, orientée vers des objectifs explicites de transformation sociale et économique. À ce titre, elles peuvent être considérées comme des projets partiellement structurés, appelant à être consolidés à travers les principes de la gestion de projet. Cette posture repose sur une conception élargie du projet, telle que proposée par Boutinet (2012), qui définit le projet comme une anticipation intentionnelle d'un changement perçu

comme souhaitable. Dans ce contexte, les projets agricoles constituent de véritables vecteurs de transition socio-économique pour les femmes déplacées internes, même lorsqu'ils reposent sur des dispositifs souples, adaptatifs ou hybrides.

Ainsi, ce mémoire n'a pas pour objectif d'évaluer un projet agricole formel, mais plutôt d'interroger les dynamiques de projet là où elles sont incomplètes, absentes ou implicites, et d'identifier comment une meilleure structuration des interventions agricoles, fondée sur les principes de la gestion de projet, pourrait renforcer l'autonomisation économique des femmes déplacées internes.

Pour une appréhension plus précise de ces résultats, il a été organisé en deux grandes parties : la première, correspond à l'analyse issue du traitement automatique grâce au logiciel Nvivo et la seconde présente les résultats en lien avec nos objectifs, notre cadre conceptuel qui lui est subdivisé en 3 points :

- Le premier point porte sur l'objectif de la recherche visant à documenter l'apport de la participation active des femmes dans l'agriculture en tant que facteur contributeur à l'autonomisation économique des FDI. Cet objectif correspond à la dimension de l'accès aux ressources dans le cadre de Kabeer (1999b), pour qui l'autonomisation commence par la capacité à accéder à des ressources.
- Le second point est en lien avec l'objectif analysant le niveau d'autonomie des femmes déplacées internes, notamment à travers leur capacité à prendre des décisions économiques. Cela rejoint la deuxième dimension du cadre

conceptuel : la capacité à faire des choix stratégiques (Kabeer, 1999a; Rowlands, 1995). Illustrant cette dimension, à travers les décisions prises par les femmes en matière de gestion des revenus, d'épargne, d'achat, ou encore de soutien familial.

- Enfin, le troisième point qui fait référence au dernier objectif sur l'exploration des défis et des stratégies d'adaptation mises en œuvre par les femmes. Cela renvoie à la dimension des réalisations dans le modèle de Kabeer (1999b), c'est-à-dire les résultats tangibles du processus d'autonomisation.

En somme, chaque point des résultats ne correspond pas seulement à une catégorie empirique, mais répond directement à un objectif de recherche spécifique, illustrant une dimension du cadre conceptuel, et permet de saisir les formes d'autonomisation développées par les FDI. Ce lien triangulaire, objectifs, concepts, résultats assure la cohérence analytique de cette étude et ancre les interprétations dans un cadre théorique reconnu.

### 3.1 ANALYSE ISSUE DU TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE NVIVO

#### 3.1.1 EXPÉRIENCE DE DÉPLACEMENT ET DE VÉCU À UN CAMP DE RÉFUGIÉS

Les femmes déplacées internes du Burkina Faso ont vécu des expériences marquées par la violence, l'exil forcé. Par conséquent, elles ont connu des difficultés d'adaptation dans leur nouvel environnement. En effet, originaires de villages comme Namisgha, Keilbou ou encore Nassiri<sup>4</sup>, elles ont dû fuir à cause de la dégradation de la situation. Leur récit est un témoignage poignant de résilience face aux épreuves qu'elles traversent

*« Nous avons été forcés de partir à cause de la situation sécuritaire. Nous avons dû fuir avec nos familles, emportant seulement le strict nécessaire. Nous avons marché longtemps avec des charrettes jusqu'au camp », témoigne une participante. Certaines ont parcouru plus de 30 kilomètres à pied, avec des charrettes pour transporter les enfants trop jeunes pour marcher. »*

L'arrivée au camp n'a pas marqué la fin des difficultés.

*« La vie au camp est difficile par rapport à notre ancienne vie. »*

1-lxvi

---

<sup>4</sup> Namisgha, Keilbou et Nassiri sont des villages situés dans la région du Centre-Nord du Burkina Faso, principalement dans les provinces du Bam et du Sanmatenga. Ces localités, rattachées aux communes rurales comme Sabcé ou Kaya

Elles se retrouvent confrontées à des conditions précaires, avec un manque cruel de ressources de base. La comparaison avec leur vie d'avant étant omniprésente :

*« Au village, nous cultivions en groupe et cela nous permettait de mieux gérer les récoltes et les ressources. Cela était plus facile qu'au camp, où nous manquons de tout, comme le matériel agricole. »*

L'agriculture, qui était leur principal moyen de subsistance, est désormais compromise par le manque de terres et d'outils adaptés.

*« Avant, nous avions plus de terres et nous pouvions cultiver en groupe, ce qui rendait la production plus efficace », explique une autre participante.*

Aujourd'hui, l'accès à la terre est devenu une lutte quotidienne, mettant en péril leur autonomie économique et alimentaire.

Malgré ces défis, ces femmes tentent de s'adapter et de reconstruire leur vie, en s'appuyant sur leur solidarité et leur capacité d'adaptation. Leur vécu illustre à la fois les épreuves de l'exil et la force dont elles font preuve pour surmonter ces obstacles.

### 3.1.2 CARACTÉRISTIQUE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Le tableau permet d'avoir une vue d'ensemble des caractéristiques sociodémographiques des participantes, telles que leur âge, le nombre d'enfants et le nombre d'années en tant que déplacées internes. Ces informations permettront de mieux comprendre les contextes de vie des femmes et leur parcours en tant que personnes

déplacées internes, ce qui peut influencer leurs stratégies d'adaptation et leurs niveaux d'autonomisation.

**Tableau 3.0 : Informations sociodémographiques des participantes**

Attribut des participantes	Nombre d'enfants	Âge	Nombre d'années en tant que FDI	Nombre d'années à cultiver en tant que FDI
Participante 1	9	35	3	2
Participante 2	3	28	3	2
Participante 3	2	24	3	3
Participante 4	2	30	3	3
Participante 5	3	32	3	3
Participante 6	2	29	3	2
Participante 7	3	35	3	2
Participante 8	7	65	6	6
Participante 9	6	60	4	4
Participante 10	7	42	7	5

**Source : Auteure**

Le tableau révèle une diversité d'âges (24 à 65 ans) et de parcours parmi les participantes, soulignant une relation entre l'expérience en tant que FDI, la charge familiale

et l'engagement dans l'agriculture. Les femmes plus âgées (42 à 65 ans), ayant plus d'enfants (6 à 9), semblent davantage investies dans l'agriculture depuis plus de quatre ans, tandis que les plus jeunes (moins de 30 ans) sont moins investies, ce qui pourrait confirmer l'hypothèse d'une attraction vers d'autres moyens de subsistance.

La majorité des participantes sont déplacées internes entre trois à sept ans et celles qui cultivent depuis plusieurs années pourraient avoir atteint un niveau plus avancé d'autonomisation économique. Toutefois, certaines ont mis du temps avant de débuter l'agriculture, probablement en raison de difficultés d'accès aux ressources. Ces observations soulignent l'importance des programmes de soutien pour faciliter une intégration rapide et renforcer l'autonomisation des FDI à travers l'agriculture.

### 3.1.3 NUAGE DE MOTS

Le traitement automatique des données issues de la transcription de l'entrevue réalisée avec l'ensemble des participantes a permis de réaliser le nuage de mots ci-dessous. Le nuage de mots met en évidence les termes les plus fréquemment mentionnés par les participantes, tels que « revenus », « cultiver », « groupe » et « terres », ce qui reflète l'importance des dimensions économiques et collectives dans leurs expériences agricoles.



**Figure 3 : Nuage de mots**

**Source : Données issues du logiciel Nvivo**

### 3.2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DES THÈMES

### 3.2.1 ACCÈS AUX RESSOURCES AGRICOLES

Selon Kabeer (1999a), l'accès aux ressources est un prérequis à la prise de décision et à l'amélioration du bien-être économique. Ce thème explore les opportunités et contraintes d'accès aux terres, intrants agricoles et aux formations, qui sont essentiels pour l'autonomisation des FDL.

## Accès aux terres

L'accès à la terre constitue un frein important à l'autonomisation économique des femmes déplacées internes. La grande majorité des femmes interrogées déclarent ne pas posséder de terres cultivables. Par conséquent, elles sont obligées de cultiver sur de petites parcelles prêtées par des voisins. Cette difficulté est exprimée par plusieurs participantes. La participante 3 souligne ainsi : « *Nous avons un problème d'accès à la terre.* » De même, la participante 8 évoque le manque de terres disponibles : « *Il y a un manque de terre.* »

L'obtention de parcelles dépend souvent de la générosité des voisins, comme l'explique une autre participante : « *Certains voisins nous ont aidés à avoir des terres pour cultiver.* » Toutefois, ces parcelles restent très limitées en superficie : « *Nous avons de très petites terres, d'environ 450 m<sup>2</sup>, car ce sont des parcelles d'habitation que nous utilisons pour cultiver.* » Cette contrainte restreint considérablement leur production agricole et, par extension, leurs opportunités économiques. Par ailleurs, plusieurs femmes mentionnent que leur déplacement dans une nouvelle région les privent de repères, ce qui complique davantage l'accès aux terres. À cela s'ajoutent les normes sociales et culturelles qui défavorisent l'accès des femmes à la propriété foncière. En effet, les hommes bénéficient généralement d'un accès privilégié aux terres, recevant des superficies plus vastes que les femmes. La participante 4 illustre cette inégalité en affirmant : « *Les femmes ont moins de moyens pour développer leurs activités agricoles.* » La participante 7 renchérit en expliquant : « *Quand c'est une femme qui demande, on lui donne un petit espace, alors qu'un vieil homme peut obtenir une plus grande surface.* »

## **Accès aux intrants agricoles et matériels agricoles**

L'accès aux intrants et matériels agricoles est un facteur déterminant dans l'autonomisation économique des FDI, car il conditionne leur capacité à produire efficacement et à améliorer leurs revenus. Cependant, les témoignages recueillis révèlent que de nombreuses femmes rencontrent des difficultés pour accéder à ces ressources essentielles.

Plusieurs participantes soulignent qu'elles ne disposent ni de matériel agricole ni d'intrants, ce qui entrave leur production. La participante 2 exprime cette réalité en affirmant : « *Nous n'avons pas de matériel agricole ni d'intrants.* » De même, la participante 4 ajoute : « *Nous manquons de matériel agricole, de semences et d'engrais.* » Certaines femmes évoquent également une distribution inégale et un accès limité aux aides existantes. La participante 4 précise : « *Parfois, on entend dire qu'il y a quelqu'un qui est venu distribuer des engrais, mais nous n'avons pas toujours accès à ces ressources.* » Dans le même sens, la participante 6 témoigne des difficultés d'obtention : « *On entend qu'ils donnent des engrais, mais c'est difficile d'en obtenir. Il y a une liste où l'on écrit les noms des intéressés, mais je n'ai encore rien reçu jusqu'à présent.* » Le manque d'accès aux intrants est parfois lié à la méconnaissance du milieu, comme l'explique la participante 9 : « *Comme c'est un endroit que nous ne connaissons pas, nous ne pouvons pas avoir accès au matériel.* » Toutefois, une minorité de participantes affirme avoir bénéficié d'une aide sous forme d'engrais et des pesticides. La participante 10 témoigne : « *Ils nous aident avec des engrais.* » De son côté, la participante 3 confirme qu' : « *Ils viennent nous aider avec*

*des pesticides et des engrais.* » Ces témoignages mettent en lumière une inégalité d'accès aux ressources agricoles, qui limite les capacités de production des FDI et freine leur autonomisation économique.

### Accès aux formations

L'accès aux formations constitue un levier important pour l'autonomisation économique des FDI. Toutefois, les résultats montrent que la majorité des femmes interrogées n'a jamais bénéficié de formation. La participante 5 témoigne : « *Nous n'avons pas eu de formation ni d'engrais.* » De son côté, la participante 8 confirme : « *Nous n'avons pas encore eu de formation.* » Quant à la participante 6, elle exprime également ce manque : « *Nous n'avons pas eu de formation, mais nous entendons dire que des engrais sont donnés, bien qu'il soit difficile d'en obtenir.* »

Toutefois, quelques participantes mentionnent avoir bénéficié d'initiatives de sensibilisation. La participante 7 précise : « *Nous n'avons pas eu de formation ni d'engrais, mais nous recevons souvent des sensibilisations pour que nos récoltes soient bonnes.* » De son côté, la participante 10 souligne que « *des formations sont parfois organisées* ».

Par ailleurs, plusieurs participantes insistent sur l'importance de ces formations pour améliorer leur situation. La participante 3 insiste sur le fait que « *des formations, des terres et des engrais sont nécessaires* ». La participante 4 va dans le même sens et exprime un besoin plus large : « *Nous avons besoin d'aide pour acquérir des terres, du matériel de travail, et des formations.* »

### 3.2.2 LE POUVOIR DE DÉCISION ÉCONOMIQUE

#### **Participation aux décisions économiques**

Traditionnellement, la gestion financière du foyer relevait principalement des hommes. Toutefois, de nombreuses FDI contribuent aujourd’hui activement aux dépenses du ménage. Les témoignages recueillis montrent que plusieurs FDI jouent un rôle actif dans les décisions économiques au sein de leur foyer. Bien que les revenus soient souvent limités, elles participent aux dépenses domestiques, à l’éducation des enfants et aux frais de santé. La participante 4 affirme «*Bien que les revenus soient faibles, cela permet de subvenir à nos besoins essentiels.*» Témoignant sa participation aux activités économiques de la famille. De même, la participante 1 laisse entendre : «*quand il y a des dépenses dans la maison, je peux m'en occuper sans l'aide de mon mari*», explique-t-elle et reconnaît prendre en charge certaines dépenses du foyer sans l’aide de son époux.

Plusieurs femmes utilisent directement leurs revenus agricoles pour assurer les besoins essentiels de leur famille. Ainsi, la participante 10 explique qu’elle affecte ses gains à la scolarité et aux soins de santé de ses enfants «*je participe aux décisions économiques, comme le paiement des frais de scolarité des enfants, pour les dépenses de santé*». La participante 7 va dans le même sens et affirme que «*nous pouvons aider quand il y a des problèmes, par exemple pour payer l'école et les fournitures*».

Malgré les diverses difficultés rencontrées, ces femmes arrivent à participer aux décisions économiques de la maison.

## Gestion des revenus

La capacité des femmes à gérer leurs propres revenus constitue une avancée significative vers leur autonomisation économique. La majorité des participantes gère leurs revenus de l'agriculture en fonction des dépenses de la maison, des enfants et des investissements à d'autres projets. La participante 5 affirme que «*je peux utiliser l'argent pour m'occuper de la maison, je transforme certain produit pour notre consommation et pour vendre ce qui me permet d'avoir des revenus et de ne pas compter tout le temps sur mon mari. Les récoltes de haricots je les vends et je prends cet argent pour faire de petite activité comme du dègue*<sup>6</sup>». La participante 8 » ajoute qu'elle peut mettre de l'argent de côté après les dépenses, payer le loyer et acheter des céréales à revendre lorsque les prix augmentent «*on peut enlever s'occuper des dépenses de la maison et payer le loyer, et la scolarité des enfants... nous utilisons ces revenus pour acheter des condiments, du bois, de l'eau et éventuellement investir dans une autre activité comme la vente de gâteaux*» certaines femmes réussissent même à économiser. La « Participante 5 » explique qu'en saison sèche, elle fait du commerce, ce qui lui permet de participer aux dépenses domestiques et de payer la scolarité de ses enfants. La « Participante 8 » ajoute qu'elle peut mettre de l'argent de côté après les dépenses, payer le loyer et acheter des céréales à revendre lorsque les prix augmentent.

## Épargne et investissement

L'épargne et l'investissement jouent un rôle clé dans l'autonomisation économique des FDI. Plusieurs d'entre elles réussissent à mettre de côté une partie de leurs revenus pour développer de petites activités commerciales. Certaines femmes parviennent à épargner une partie de leurs revenus pour investir dans de petites activités commerciales. La participante 4 mentionne qu'elle peut faire un peu d'épargne qu'elle utilise par la suite pour investir « *J'épargne une petite somme pour développer d'autres activités commerciales.* » De même, la participante 3 explique : qu'« *Avec ça, on peut faire un peu d'épargne avec laquelle l'on prend pour investir avec.* »

Toutefois, certaines femmes rencontrent des difficultés à épargner, principalement en raison de revenus insuffisants. La participante 1 confie : « *je n'arrive pas à épargner.* », la participante 2 affirme ne pas épargner assez « *Non, car nous ne gagnons pas assez pour épargner.* » Cela est dû aux difficultés d'accès des terres, la participante 1 confirme cela en disant « *comme l'espace est petit, c'est difficile, sans parler des difficultés de pluie. Je n'arrive pas à faire des épargnes.* »

Ces témoignages mettent en lumière des disparités dans les capacités d'épargne des femmes FDI. Si certaines parviennent à mettre de côté une partie de leurs revenus et à investir dans d'autres activités, d'autres, confrontées à des ressources limitées, peinent à constituer une épargne suffisante pour renforcer leur autonomie financière.

### **Contribution à l'économie familiale**

Les revenus issus de l'agriculture et du commerce jouent un rôle essentiel dans l'économie familiale des FDI, leur permettant de réduire leur dépendance financière vis-à-vis de leur mari. La participante 5 explique que son activité agricole lui permet d'être plus autonome financièrement : « *Ça m'aide à éviter certaines dépenses et à ne pas demander à mon mari* ». De son côté, la participante 10 souligne qu'au-delà de sa propre autonomie, elle peut même soutenir son époux en cas de besoin : « *Je peux donner de l'argent à mon mari en cas de problème* ».

Ces témoignages montrent que, malgré des défis persistants, l'implication des femmes dans l'agriculture renforce leur capacité à contribuer aux charges du foyer et à améliorer les conditions de vie de leur famille.

### **Changement de statut dans la communauté**

La participation des FDI aux activités agricoles ne se limite pas seulement à leur autonomisation économique, mais contribue également à l'amélioration de leur statut au sein de la communauté. Grâce à leur engagement dans l'agriculture, certaines femmes gagnent en reconnaissance et en respect.

De nombreux témoignages révèlent que les efforts fournis par ces femmes sont largement reconnus et encouragés par leur entourage. Certaines participantes mentionnent que leur travail agricole est perçu comme un signe de courage et de détermination. « *Les*

*gens voient que nous souffrons, mais ils nous encouragent aussi.* » (Participante 1) cela est affirmer par la participante 3 qui laisse entendre que «, *les gens nous félicitent pour le travail que nous faisons.* » (Participante 3). « *Ceux qui connaissent le travail trouvent que c'est bien.* » Laisse entendre la participante 10. Cet encouragement joue un rôle essentiel dans leur motivation et leur engagement continu dans l'agriculture.

Dans certains cas, l'implication des femmes dans l'agriculture suscite non seulement de l'encouragement, mais aussi du respect et de l'admiration. Elles sont perçues comme des actrices économiques importantes, capables d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. « *Cultiver permet d'être autonome et de mieux gérer son quotidien.* » Participante 6

Dans certains cas, les gens sont partagés entre l'effort fourni par les femmes et l'envie d'avoir des terres et de pouvoir produire. La participante 7 nous laisse entendre « *Les gens nous encouragent et nous envient, car nous avons un endroit pour cultiver.* » Leur résilience face aux défis du déplacement forcé est donc valorisée par une partie de la communauté.

Cependant, certaines femmes relèvent que leur engagement agricole ne fait pas l'unanimité. Si certaines personnes les encouragent, d'autres demeurent indifférentes ou même sceptiques quant à leur choix de travailler la terre. « *Certains nous encouragent, mais d'autres restent indifférents... certains pensent que nous ne devrions pas cultiver.* » (Participante 5)

Ce manque de reconnaissance peut être perçu comme un frein psychologique, renforçant les difficultés déjà existantes.

### **Défis persistants**

Malgré leur contribution économique, les femmes sont toujours confrontées à des défis importants tels que le manque de terres, l'accès limité aux intrants agricoles et les difficultés financières. La participante 2 explique « *qu'avant, même si l'homme ne donnait pas, elles pouvaient s'occuper des condiments, de l'école et du savon, mais que c'est devenu difficile avec les difficultés d'accès aux terres* ».

Le manque de terres est une problématique récurrente qui entrave les capacités agricoles des FDI. Plusieurs participantes soulignent que la superficie des terres dont elles disposent est insuffisante, limitant ainsi leur production et leurs revenus.

- « *On a un endroit pour cultiver, mais c'est vraiment insuffisant.* »

(Participante 1)

- « *Nous avons de petites parcelles de terre, mais nous manquons de matériel agricole.* » (Participante 10)

- « *Les terres que nous cultivons appartiennent à des propriétaires qui n'ont pas encore construit leur maison. Ce sont de petites superficies, juste pour le travail d'une seule personne.* » (Participante 8)

- « *La quasi-totalité de mes revenus provient de l'agriculture, mais c'est insuffisant à cause du manque de terres.* » (Participante 2)
- « *Avant, nous avions plus de terres et nous pouvions cultiver en groupe, ce qui rendait la production plus efficace et rentable.* » (Participante 3)

Le manque d'équipements et d'intrants agricoles constitue une autre entrave majeure à la productivité des FDI. Elles manquent de charrues, de semences, d'engrais et d'animaux de traction, ce qui rend le travail plus pénible et moins rentable.

- « *Nous avons eu de petites parcelles de terre et des intrants, mais nous manquons de matériel agricole comme des charrues.* » (Participante 10)
- « *On a besoin de charrues, de machines, d'ânes pour les charrues, des engrais et pesticides pour nos plants.* » (Participante 5)
- « *Avant, on avait des charrues, des ânes et des bœufs pour labourer, maintenant on n'a plus rien de tout cela.* » (Participante 8)

### 3.2.3 AUTONOMISATION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

Le travail collectif a longtemps été une pratique bénéfique pour les femmes dans l'agriculture, car il permettait une meilleure répartition des tâches et une augmentation des rendements. Plusieurs participantes témoignent des avantages de cette organisation. La participante 4 explique : « *Travailler en groupe permet de mieux répartir les tâches et d'être plus productive. Avant, nous travaillions ensemble et obtenions de meilleurs*

*résultats.* » La participante 10 partage le même avis en affirmant : « *Nous travaillons en groupe, et les tâches sont partagées entre les membres.* »

Cependant, malgré ces bénéfices, le travail collectif tend à disparaître en raison de plusieurs contraintes, notamment le manque de terres et la dispersion des populations due aux conflits. Ces obstacles ont contraint de nombreuses femmes à cultiver seules ou avec leur famille. La participante 2 illustre cette situation : « *Avant, nous étions cinq femmes à cultiver ensemble, mais maintenant, nous sommes dispersées à cause des événements.* » De même, la participante 3 témoigne : « *Au village, on était environ dix femmes qui cultivaient ensemble, mais avec le manque de terres, on ne peut plus le faire.* » La participante 5 confirme cette tendance : « *Actuellement, je travaille seule avec mes enfants, car le champ n'est pas très grand.* »

Face à ces difficultés, les FDI ont dû s'adapter en adoptant un modèle de travail plus individuel ou familial. Certaines travaillent exclusivement avec leurs proches, comme l'explique la participante 1 : « *Chacun cultive dans son coin. Moi, je cultive avec les membres de ma famille.* » D'autres, comme la participante 4, regrettent cette évolution : « *Travailler en groupe serait plus efficace, mais avec le manque de terres, cela devient compliqué.* » Enfin, la dynamique de travail a changé au point que certaines femmes, en plus de cultiver pour elles-mêmes, travaillent également pour d'autres afin de subvenir à leurs besoins : « *Comme notre champ n'est pas grand, ce sont mes enfants et mon mari qui cultivent avec moi. Et quand nous avons fini, nous travaillons pour d'autres qui nous paient.* »

Ainsi, bien que le travail collectif ait été une stratégie efficace pour améliorer la productivité agricole et renforcer la solidarité entre femmes, les conditions actuelles ont transformé cette pratique en un modèle plus individualisé, où chacune doit s'adapter aux ressources limitées et aux nouvelles contraintes du déplacement forcé.

#### 4 CHAPITRE 4 : DISCUSION

Cette étude a pour objectif d'analyser la contribution de l'agriculture à l'autonomisation économique des femmes déplacées internes au Burkina Faso. Cette réflexion s'articule autour de plusieurs axes fondamentaux : l'impact de la participation des femmes à l'agriculture sur leur autonomie économique, leur pouvoir de prise de décision au sein du ménage, ainsi que les défis et obstacles qu'elles rencontrent dans ce processus. L'idée est d'examiner, de manière approfondie, les résultats de notre analyse en tenant compte de notre cadre théorique, en les articulant aux concepts existants relatifs à l'autonomisation et au développement économique et en établissant un lien explicite avec les principes de la gestion de projet.

À la suite de notre analyse qualitative, les résultats de l'étude révèlent que l'agriculture constitue une activité essentielle pour les FDI, tant pour leur subsistance que pour leur autonomisation économique. Ces femmes jouent un rôle actif dans la production agricole, en cultivant des denrées destinées à la consommation familiale et à la vente. En effet les résultats montrent que les femmes jouent un rôle important dans la prise de décisions économiques. Les témoignages recueillis révèlent un changement progressif vers une implication plus significative des femmes dans la gestion des ressources familiales. Cette évolution s'inscrit dans un processus d'autonomisation économique, où les femmes, malgré des revenus limités, parviennent à participer activement aux dépenses essentielles du ménage, telles que l'éducation des enfants, les soins de santé et les dépenses

quotidiennes des ménages. Des études révèlent notamment que l'éducation et la contribution des femmes au revenu du ménage sont des facteurs qui favorisent leur participation à la prise de décision concernant leur ménage (Kritz et Makinwa-Adebusoye, 1999; Moogi Gwako, 1997). Cependant, dans des contextes où les femmes ont généralement des revenus inférieurs à leurs maris, il est difficile pour eux, voire impossible de prendre, des décisions économiques. De ce fait cette prise de décision économique est directement liée à leur capacité à générer des revenus, autrement à contribuer aux dépenses de la famille. En effet, Kritz et Makinwa-Adebusoye (1999) et Moogi Gwako (1997) confirment cela dans leur étude en stipulant que la participation des femmes aux décisions ménagères est influencée par leurs revenus, mais aussi par le contexte social et culturel. Au-delà des différences de revenus et du contexte socio-culturel, d'autres variables socio-économiques influencent l'engagement et le pouvoir décisionnel. L'analyse des données met en évidence une hétérogénéité marquée en termes d'âges (24 à 65 ans) et de parcours parmi les participantes, suggérant une corrélation entre l'expérience en tant que FDI, la charge familiale et le degré d'implication dans les activités agricoles. Les participantes plus âgées (42 à 65 ans), ayant un nombre plus élevé d'enfants (six à neuf), se révèlent davantage investies dans la production agricole, tandis que les plus jeunes (moins de 30 ans) sont sous-représentées, ce qui pourrait corroborer l'hypothèse d'une orientation vers d'autres moyens de subsistance. Cette observation est cohérente avec les données de l'Enquête nationale sur l'emploi et l'informel au Burkina Faso (INSD, 2020), qui indiquent que seulement 24,7 % des jeunes femmes de moins de 30 ans en milieu rural exercent une activité agricole de manière régulière, contre plus de 48 % chez les femmes de plus de

40 ans. Par ailleurs, des travaux l'Organisation de coopération et de développement (OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2019) montre que les jeunes femmes déplacées internes privilégient souvent des formes alternatives de subsistance, parfois plus lucratives à court terme, tel que le petit commerce informel, le travail domestique en milieu urbain ou, dans certaines circonstances, des activités à haut risque comme la prostitution de survie, en particulier dans les zones urbaines ou périurbaines d'accueil. Ces différences générationnelles et de parcours rappellent que l'autonomisation par l'agriculture ne peut être appréhendée de manière uniforme, et qu'elle exige des stratégies adaptées aux profils et aux réalités socio-économiques spécifiques.

Cette étude montre également que les femmes sont livrées à elles seules dans cette activité sans aide ni soutien occasionnant de multiples contraintes. En effet les contraintes actuelles (manque de terres, conflits, dispersion des populations) forcent les femmes à adopter un modèle de travail individuel ou familial. Cette transition, bien qu'adaptée aux nouvelles réalités, limite leur capacité à mutualiser les efforts et les ressources impactant ainsi la rentabilité de leurs cultures. Par ailleurs, dans un cadre collectif, les décisions sont généralement partagées entre les membres, permettant une mutualisation des ressources et des compétences, ce qui peut conduire à une amélioration des pratiques agricoles et de la productivité. C'est dans ce sens que, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture souligne que l'individualisation du travail agricole, bien qu'elle offre une autonomie relative, réduit l'efficience globale des activités agricoles ainsi que les possibilités de mutualiser les ressources suffisantes et d'augmenter leur productivité.

De plus l'accès à la terre constitue un obstacle majeur pour les FDI. En effet, la rareté des terres cultivables, la forte demande et le fait que ces femmes soient perçues comme des étrangères dans leur nouvel habitat les empêchent de bénéficier des terres. Une étude menés par la FAO ET Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (2019) réalisée au Burkina Faso révèle que 82,63 % des FDI expliquent que leur statut d'étrangère constitue le principal obstacle à l'accès à la terre, ensuite vient le manque de finances (11,1 %) et enfin le refus des autochtones (3,3 %). En plus de ces obstacles, s'ajoute la distribution inégale des terres, souvent influencée par des rapports de force reflétant des pouvoirs profondément ancrés. Ainsi ces exclusions pérennissent les inégalités de genre en matière de propriété foncière. De ce fait, il est difficile de pouvoir s'autonomiser au moyen des projets agricoles sans accès à la terre.

Au-delà du manque de terre, le manque de formation et de ressource agricole est également présent et constitue des freins à l'efficacité agricole. Nos résultats révèlent que la majorité des femmes n'ont pas d'accès aux formations ni aux matériels, ceux qui limitent de façon drastique leurs capacités de production. Quisumbing et Pandolfelli (2010) confirment que l'absence de formation et d'accès aux intrants réduit la capacité des femmes à optimiser leur production et leur accès aux marchés agricoles. Toutefois, certaines initiatives de sensibilisation existent, mais elles restent insuffisantes et inégalement réparties. Certes ces programmes de sensibilisation jouent un rôle dans l'amélioration des pratiques agricoles, mais ils ne remplacent pas les formations techniques approfondies (Meinzen-Dick et al., 2011). L'accès aux formations agricoles ne constitue pas seulement une nécessité, mais une demande récurrente des femmes rurales. Selon les femmes en

milieu rural identifient la formation comme un besoin prioritaire, notamment lorsqu'elle est accompagnée d'un accès sécurisé à la terre et aux intrants agricoles. Cette observation rejoint les conclusions de (Kristjanson et al., 2017) qui montrent que l'association de la formation, l'accès aux ressources peuvent entraîner l'autonomisation économique des femmes et ainsi réduire les inégalités de genre dans le secteur agricole. Il est intéressant de noter que, même chez les femmes non déplacées au Burkina Faso, l'accès aux ressources agricoles demeure inégal et fortement influencé par les normes sociales. Les études de Ouédraogo et al. (2020) ont montré que les femmes rurales, bien qu'intégrées de manière plus stable dans leur communauté, rencontrent-elles aussi des barrières à la propriété foncière, à la formation et aux marchés. Cependant, leur enracinement local leur permet de bénéficier de mécanismes d'entraide communautaire ou d'héritage foncier, ce dont les femmes déplacées internes sont privées. Ainsi, les FDI cumulent les obstacles structurels communs à toutes les femmes rurales et des défis spécifiques liés à leur statut précaire, tels que la méfiance des communautés d'accueil ou la non-reconnaissance institutionnelle.

L'analyse stratégique des FDI montre qu'elles cherchent à maximiser leur productivité dans un secteur agricole existant, mais avec peu de soutiens et de nombreuses contraintes. Bien qu'elles participent activement aux activités agricoles, leur accès aux ressources essentielles telles que la terre, le financement et la formation demeure restreint. Ces inégalités structurelles reflètent un système qui perpétue la marginalisation des femmes, les contraignant à s'adapter à des conditions précaires sans pour autant bénéficier de réels changements dans la répartition du pouvoir économique et social. Cependant l'Approche Genre et Développement (GED) propose une alternative plus transformatrice,

en insistant sur la nécessité de modifier ces structures inégalitaires plutôt que d'exiger des femmes qu'elles s'y conforment. Les résultats de cette étude montrent que les FDI disposent d'un « pouvoir de » (capacité à travailler et à produire) et d'un « pouvoir sur » (capacité à influencer les décisions, notamment dans la gestion des ressources). Tandis que leur « pouvoir intérieur » (confiance en soi et reconnaissance de leur potentiel) et « pouvoir avec » (solidarité et entraide entre elles) restent limités, voire inexistantes.

Cette approche GED permet de renforcer ces dimensions en mettant l'accent sur la prise de conscience et le renforcement des capacités des femmes afin qu'elles puissent revendiquer leurs droits et mieux négocier leur place dans la sphère familiale et communautaire. Cela favorisera, les rapports de pouvoir ainsi que les changements sociaux et politiques durables. Ceci implique non seulement d'améliorer l'accès des femmes aux ressources productives, mais aussi de sensibiliser les hommes et les institutions locales à l'importance de l'égalité des genres dans le développement agricole et économique. Cette approche a été choisie en fonction des différents types de pouvoirs qui existe dans ce cadre. En effet, les résultats de cette étude montrent que les FDI développent principalement un « *pouvoir de* » et un « *pouvoir avec* » à travers leur travail agricole, qui leur permet de gagner un revenu et de participer à la gestion du foyer. Cependant, leur « *pouvoir intérieur* » reste limité par les normes sociales et culturelles, qui restreignent leur perception de leur propre capacité à influencer leur destin. De plus, le « *pouvoir avec* » est affaibli par la disparition progressive du travail collectif agricole, en raison du manque de terres et de la dispersion des populations. Des études menées dans d'autres contextes de déplacement forcé confirment ces tendances. En effet, les femmes déplacées engagées dans des activités

agricoles ont vu leur pouvoir décisionnel renforcé, mais uniquement lorsqu'elles étaient intégrées dans des programmes de soutien formalisés incluant formation, encadrement et sécurité foncière (ActionAid, 2022). En Ouganda, la création de groupes d'agricultrices parmi les réfugiées Sud-Soudanaises a contribué à une augmentation du revenu, mais aussi à une reconnaissance sociale accrue dans les communautés d'accueil (Kaiser, 2006). Ces résultats suggèrent que l'autonomisation des femmes déplacées n'est possible que si les projets sont accompagnés d'un cadre structurant et participatif. Par contraste, au Burkina Faso, l'éparpillement des efforts et le manque d'accompagnement formel rendent ces effets difficiles et moins durables.

L'autonomisation économique des FDI par l'agriculture est une réalité, mais elle reste incomplète. Bien qu'elles développent un « *pouvoir de* » *par* leur participation à la production agricole, leur pouvoir intérieur et leur pouvoir avec restent limités. Une approche plus holistique, tenant compte des dimensions économiques, sociales et politiques de l'autonomisation, serait nécessaire pour une inclusion plus équitable des femmes dans le développement.

En somme, cette étude confirme que l'agriculture peut jouer un rôle structurant dans l'autonomisation économique des femmes déplacées internes. Toutefois, les obstacles rencontrés par les FDI du Burkina Faso sont plus complexes que ceux des femmes non déplacées, car ils combinent vulnérabilité socio-économique, exclusion spatiale, et faible reconnaissance institutionnelle. Cette double marginalisation appelle à des interventions ciblées et multisectorielles, intégrant des dimensions de sécurité, de genre, de formation et

de développement local. Cela renforce la nécessité d'une planification stratégique fondée sur des modèles de gestion de projet sensibles au contexte et au genre.

Du point de vue de la gestion de projet, les résultats mettent en évidence plusieurs lacunes structurelles qui nuisent à l'efficacité des initiatives agricoles mises en œuvre auprès des femmes déplacées internes. Bien que certaines interventions aient été initiées par des ONG ou des acteurs locaux, les témoignages recueillis révèlent l'absence d'un cadre rigoureusement structuré intégrant une planification stratégique, une coordination institutionnelle et un système de suivi-évaluation.

Même si certaines femmes ont su développer des capacités individuelles et une forme de pouvoir d'agir le « pouvoir de », ces avancées restent limitées dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans une démarche encadrée, accompagnée ni durable. En termes de gestion de projet, cela se traduit par un manque de pilotage global, l'absence d'indicateurs de performance, ainsi qu'une faible prise en compte des risques.

De plus, la prédominance du travail individuel et le manque de synergie entre actrices et institutions locales reflètent une gouvernance peu participative et une mobilisation insuffisante des parties prenantes. Ces limites compromettent non seulement l'efficacité des actions, mais aussi leur pérennité.

Ainsi, au-delà du constat d'une structuration faible ou incomplète, cette étude souligne la nécessité d'une approche managériale intégrée, fondée sur les standards de la gestion de projet tels que la logique de cadre, le cycle de vie, le suivi-évaluation participatif, et la sensibilité au genre. En appliquant ces principes, les interventions

agricoles gagneraient en efficacité, en cohérence et en durabilité, tout en répondant plus adéquatement aux besoins spécifiques des FDI.

À la lumière des résultats de cette étude, nous recommandons que toute démarche visant l'autonomisation FDI au Burkina Faso s'inscrive dans une approche intégrée, à la fois politique et managériale. Il est essentiel que les politiques publiques et les acteurs de développement reconnaissent, soutiennent et structurent les initiatives agricoles existantes, même lorsqu'elles sont informelles.

Concrètement, cela implique de faciliter l'accès des FDI aux ressources essentielles : terres, formations, intrants et équipements agricoles. L'accès à ces ressources est une condition préalable à la mise en œuvre d'activités agricoles collectives structurées, susceptibles de renforcer à la fois leur « pouvoir intérieur » et leur « pouvoir sur », selon les dimensions de l'autonomisation proposées par (Kabeer, 1999b).

Du point de vue de la gestion de projet, il est impératif que ces initiatives soient accompagnées d'un cadre stratégique fondé sur une planification rigoureuse, une mobilisation inclusive des parties prenantes, un suivi-évaluation participatif et une gestion des risques adaptée au contexte. En adoptant une approche sensible au genre et fondée sur les principes de la gestion de projet, les interventions gagneraient en efficacité, en impact et en durabilité.

Ainsi, en intégrant les FDI dans des projets agricoles bien structurés et alignés sur leurs besoins réels, il devient possible de favoriser une autonomisation économique, sociale et politique durable, tout en consolidant leur rôle d'actrices du développement local.

## **CONCLUSION**

Cette recherche a été réalisée dans le but de répondre à la question de recherche : comment les projets agricoles peuvent-ils contribuer à l'autonomisation économique des FDI au Burkina Faso ? Trois objectifs spécifiques ont été retenus : identifier l'apport de la participation active des femmes à l'agriculture dans leur autonomisation économique, analyser leur niveau d'autonomisation, et explorer les défis rencontrés ainsi que les stratégies mises en œuvre pour y faire face. En prenant appui sur une démarche qualitative, la collecte des données a permis de dégager des résultats multidimensionnels qui ont favorisé une compréhension générale de ce qu'elles vivent.

Les résultats ont démontré que, malgré des défis significatifs, l'engagement des FDI dans les activités agricoles leur confère une certaine autonomisation économique et renforce leur pouvoir décisionnel au sein du ménage. Cependant, des obstacles tels que l'accès limité aux terres, le manque de formation adéquate et les contraintes liées au travail collectif entravent leur pleine autonomisation.

L'analyse critique des résultats met en lumière les limites de l'approche d'Intégration des Femmes dans le Développement (IFD), largement adoptée dans les interventions passées. Bien que cette approche ait permis de mieux reconnaître la contribution économique des femmes, elle se limite souvent à les intégrer dans des structures existantes sans en remettre en cause les fondements. Dans un contexte marqué par des inégalités structurelles persistantes, notamment en matière d'accès à la terre, aux ressources et à la formation, cette approche montre donc ses insuffisances.

Une transition vers une GED s'impose alors comme une nécessité. Contrairement à l'IFD, la GED cherche à transformer les rapports sociaux de pouvoir, en intégrant la dimension de genre dès la conception des projets, et en favorisant une participation équitable des femmes à la prise de décision.

En gestion de projet, cela implique l'adoption de démarches sensibles au genre, intégrant l'analyse différenciée des besoins, la participation des bénéficiaires, et l'évaluation des impacts sur les rapports sociaux. Ce changement de paradigme est essentiel pour garantir une autonomisation réelle, durable et transformatrice. Il apparaît donc essentiel d'adopter une approche plus transformatrice, telle que l'Approche GED, visant à modifier les dynamiques de pouvoir et à promouvoir une égalité réelle entre les sexes.

Cette recherche contribue également à la réflexion sur la gestion de projets en contexte de développement communautaire. En s'inscrivant dans les travaux de Crawford et Helm (2009), elle met en lumière le décalage fréquent entre les outils classiques de gestion de projet et les réalités sociales du terrain. L'absence de planification stratégique, de gouvernance participative et de suivi-évaluation démontre la nécessité d'une adaptation contextuelle des approches managériales, sensibles aux rapports de pouvoir, aux contraintes structurelles, et à la vulnérabilité des populations bénéficiaires.

En reconnaissant les limites de cette étude, notamment en ce qui concerne la portée environnementale restreinte et la nécessité d'une analyse plus approfondie des facteurs culturels, il est recommandé que de futures recherches explorent davantage les mécanismes spécifiques par lesquels les FDI peuvent surmonter ces obstacles. Cela pourrait inclure des

études sur les politiques publiques favorisant l'accès des femmes aux ressources agricoles, ainsi que des évaluations des programmes de formation adaptés à leurs besoins spécifiques.

En conclusion, bien que l'agriculture offre une voie prometteuse pour l'autonomisation économique des FDI au Burkina Faso, une approche holistique et transformatrice est nécessaire pour surmonter les barrières structurelles et culturelles persistantes. Seule une telle approche permettra de garantir une autonomisation durable et complète, englobant les dimensions économiques, sociales et politiques de leur vie.

## L'APPORT EN RECHERCHE

En analysant comment les initiatives agricoles influencent l'autonomisation économique des FDI, elle offre une lecture managériale des interventions communautaires, en les considérant comme des projets au sens du (Project Management Institute, 2021) : des efforts temporaires organisés pour produire un changement spécifique, ici socio-économique.

Ce travail enrichit la littérature scientifique en identifiant les limites majeures observées dans la gestion des projets agricoles, notamment l'absence de planification stratégique, de coordination entre parties prenantes, et de dispositifs de suivi-évaluation. Ces lacunes, largement documentées dans les travaux de Crawford et Helm (2009) compromettent la durabilité des impacts attendus et appellent à une approche plus rigoureuse et participative.

Sur le plan opérationnel, cette recherche propose plusieurs pistes concrètes d'amélioration fondées sur les principes de la gestion de projet :

- Le renforcement et l'accompagnement des associations féminines agricoles déjà existantes. Ces structures représentent des leviers de mutualisation des ressources, de structuration organisationnelle et de gouvernance locale partagée. Leur consolidation s'inscrit dans une logique de mobilisation des parties prenantes (Jepsen et Eskerod, 2013), et permettrait d'améliorer la coordination, la planification et la durabilité des projets agricoles.

- La réforme des politiques foncières en faveur des FDI, à travers un dispositif de planification locale, en lien avec les acteurs coutumiers et administratifs, illustrant l'importance d'une analyse contextuelle dans la gestion des risques et des parties prenantes (Deininger, 2017).
- Des campagnes de sensibilisation et de communication ciblées sur les normes de genre, vues comme des leviers de transformation sociale dans le pilotage des projets à visée inclusive (AVSF, 2025).

Ainsi, cette recherche propose non seulement une analyse critique des projets existants, mais contribue aussi à combler une lacune dans les écrits scientifiques sur la gestion de projets en contexte de vulnérabilité. Elle défend l'idée qu'une approche intégrée associant structuration managériale, participation locale et sensibilité au genre est essentielle pour garantir l'efficacité, l'efficience et la durabilité des projets agricoles destinés aux FDI.

## LIMITE

Aux termes de cette étude, il convient de reconnaître certaines limites méthodologiques et analytiques, afin de guider les recherches futures sur des bases plus solides.

Cette recherche repose sur une approche qualitative, fondée sur des entretiens semi-dirigés permettant de recueillir des données riches et contextualisées sur les expériences des FDI. Comme le soulignent Paillé et Mucchielli (2021), cette méthode permet une compréhension fine des représentations sociales, mais elle implique aussi une subjectivité inhérente aux discours, susceptible d'être influencée par les perceptions individuelles et les dynamiques culturelles.

Par ailleurs, bien que l'étude aborde plusieurs aspects de l'autonomisation, elle met l'accent principalement sur la dimension économique liée aux activités agricoles. D'autres dimensions, telles que l'accès à l'éducation formelle, la participation politique ou la reconnaissance institutionnelle, n'ont été que partiellement explorées. Or, l'autonomisation, selon Kabeer (1999b) et Rowlands (1995), est un processus multidimensionnel qui mobilise non seulement des ressources économiques, mais aussi le pouvoir de décision et la transformation des structures sociales.

Enfin, les résultats de cette étude proviennent d'un échantillon restreint, situé dans une seule région du Burkina Faso. Cette limitation géographique et contextuelle ne permet pas de généraliser les conclusions à l'ensemble des femmes déplacées internes du pays.

Comme l'indiquent Miles et al. (2014), la validité externe en recherche qualitative dépend fortement de la diversité des contextes étudiés. Ainsi, l'élargissement du terrain et de l'échantillon constituerait une piste pertinente pour renforcer la portée analytique et comparative des futures recherches.

## PERSPECTIVE DE RECHERCHE

Cette étude avait pour objectif d'analyser la contribution de l'agriculture à l'autonomisation économique des femmes déplacées internes au Burkina Faso.

Sur le plan méthodologique, il serait pertinent, dans une logique de renforcement des projets futurs, d'élargir l'échantillon à un plus grand nombre de bénéficiaires issues de différentes régions, afin d'améliorer la représentativité des résultats et d'alimenter des modèles de planification plus adaptés.

L'adoption d'une approche mixte combinant méthodes qualitatives et quantitatives permettrait d'obtenir des données plus robustes et triangulées. En effet, la mise en place d'indicateurs quantitatifs de performance (tels que les revenus générés, le taux d'épargne ou le nombre de femmes accédant à la terre), conjuguée à des enquêtes qualitatives (entretiens, groupes de discussion), offrirait une lecture à la fois chiffrée et vécue du processus d'autonomisation. De telles données croisées seraient particulièrement utiles pour un suivi-évaluation participatif, facilitant l'identification des écarts entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus, ainsi que l'ajustement en temps réel des activités du projet.

Dans une optique de gestion intégrée, il serait aussi pertinent d'examiner plus en profondeur les dimensions politiques, sociales et culturelles de l'autonomisation, notamment à travers la participation des femmes déplacées aux instances locales de gouvernance. Une telle analyse permettrait de mieux cerner les parties prenantes influentes, les obstacles institutionnels, et les leviers de mobilisation à intégrer dans la stratégie de gestion des parties prenantes.

Enfin, l'analyse des politiques publiques d'accès à la terre et de soutien à l'agriculture féminine dans les contextes de déplacement pourrait enrichir la compréhension des leviers institutionnels disponibles pour renforcer l'autonomisation des FDI. De telles perspectives contribueraient à une approche plus globale et transformatrice du développement inclusif.

En définitive, si l'agriculture représente une voie d'émancipation prometteuse pour les femmes déplacées internes au Burkina Faso, sa capacité transformatrice repose sur une conception de projets plus inclusifs, une planification participative, un engagement politique durable, ainsi qu'un accès équitable aux ressources. Une gestion de projet sensible au genre et centré sur les résultats constitue alors un levier stratégique pour renforcer durablement l'autonomisation des femmes dans les contextes de crise.

## BIBLIOGRAPHIE OU LISTE DE RÉFÉRENCES

- ActionAid. (2022). Women confronting loss and damage in Africa : Feminist Climate Justice Research from Kenya, Nigeria, Rwanda and Zambia.
- Alkire, S., Meinzen-Dick, R., Peterman, A., Quisumbing, A., Seymour, G. et Vaz, A. (2013). The women's empowerment in agriculture index. *World development*, 52, 71-91.
- Alsop, R. et Heinsohn, N. (2005). *Measuring empowerment in practice: Structuring analysis and framing indicators* (vol. 3510). World Bank Publications.
- Anderson, C. L., Reynolds, T. W., Biscaye, P., Patwardhan, V. et Schmidt, C. (2021). Economic benefits of empowering women in agriculture: Assumptions and evidence. *The Journal of Development Studies*, 57(2), 193-208.
- Archibald, M. M., Ambagtsheer, R. C., Casey, M. G. et Lawless, M. (2019). Using zoom videoconferencing for qualitative data collection: perceptions and experiences of researchers and participants. *International journal of qualitative methods*, 18, 1609406919874596.
- Assaad, R. A. a. N., Hanan and Nazier, Hanan and Ramadan, Racha, . (2014). Individual and Households Determinants of Women Empowerment: Application to the Case of Egypt *Economic Research Forum*.  
<https://doi.org/http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3058289>
- AVSF. (2025). Guide d'intégration du genre dans le cycle d'un projet.  
<https://doi.org/https://www.avsf.org/app/uploads/2025/02/Guide-integration-genre-AVSF-2025.pdf>
- Bandiera, O., Buehren, N., Burgess, R., Goldstein, M., Gulesci, S., Rasul, I. et Sulaiman, M. (2020). Women's empowerment in action: evidence from a randomized control trial in Africa. *American Economic Journal: Applied Economics*, 12(1), 210-259.
- Banque mondiale. (2024). *Valeur ajoutée de l'agriculture (%du PIB)-Burkina Faso*.
- Batliwala, S. (1993). Empowerment of women in South Asia: concepts and practices.
- Becker, G. S. (1964). Human capita. *New York: National Bureau of Economic Research*.

- Bhojani, A., Alsager, A., McCann, J. K., Joachim, D., Kabati, M. et Jeong, J. (2024). "If my wife earns more than me, she will force me to do what she wants": Women's economic empowerment and family caregiving dynamics in Tanzania. *World development*, 179, 106626.
- Bion, W. R. et Robert, F. (1979). *Aux sources de l'expérience*. Presses universitaires de France.
- Bisilliat, J. et Fieloux, M. (1983). *Femmes du tiers-monde*. Le Sycomore Paris.
- Boserup, E. (1970). Present and potential food production in developing countries.
- Boserup, E. (1983). The impact of scarcity and plenty on development. *The Journal of Interdisciplinary History*, 14(2), 383-407.
- Bouchard, G. (1991). Typologie des tendances théoriques du féminisme contemporain. *Philosophiques*, 18(1), 119-167.
- Boutinet, J.-P. (2012). *Anthropologie du projet*. Puf.
- Brière, S., Conoir, Y., Poulin, Y., Maltais, S. et Auclair, I. (2021). *La gestion de projets de développement international et d'action humanitaire 2e édition*. Presses de l'université Laval.
- Brody, C., De Hoop, T., Vojtкова, M., Warnock, R., Dunbar, M., Murthy, P. et Dworkin, S. L. (2015). Economic self-help group programs for improving women's empowerment: A systematic review. *Campbell Systematic Reviews*, 11(1), 1-182.
- Caballero, K. B. et Degavre, F. (2006). Reproduction contre accumulation: pour une nouvelle intégration des problématiques «femmes» et «développement». *G. Froger, La Mondialisation contre le développement durable*, 163-180.
- Cachia, M. et Millward, L. (2011). The telephone medium and semi-structured interviews: a complementary fit. *Qualitative Research in Organizations and Management: An International Journal*, 6(3), 265-277.
- Calvès, A.-E. (2009). «Empowerment»: généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 200(4), 735-749.
- Carmeli, A., Schaubroeck, J. et Tishler, A. (2011). How CEO empowering leadership shapes top management team processes: Implications for firm performance. *The Leadership Quarterly*, 22(2), 399-411.
- Castles, S. (2003). Towards a sociology of forced migration and social transformation. *sociology*, 37(1), 13-34.

- Chambers, R. (2014). *Rural development: Putting the last first.* Routledge.
- Champagne, P. (1986). La reproduction de l'identité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 65(1), 41-64.
- Champagne, P. (1989). Qui a gagné? Analyse interne et analyse externe des débats politiques à la télévision. *Mots. Les langages du politique*, 20(1), 5-22.
- Charlier, S. (2006a). *L'économie solidaire au féminin: quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes?: Une étude de cas dans les Andes boliviennes.* Presses univ. de Louvain.
- Charlier, S. (2006b). L'empowerment des femmes dans les organisations de commerce équitable: une proposition méthodologique. *Auroi C. y Yépez del Castillo, I., Economie Solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine.* Genève-Louvain-la-Neuve: PUL-Iuéd, 87-109.
- Charlier, S. et Caubergs, L. (2007). *L'approche de l'empowerment des femmes: un guide méthodologique.* Commission Femmes et Développement.
- Charmaz, K. (2006). *Constructing grounded theory: A practical guide through qualitative analysis.* Sage.
- Conger, J. A. et Kanungo, R. N. (1988). The empowerment process: Integrating theory and practice. *Academy of management review*, 13(3), 471-482.
- Constantinou, C. S., Georgiou, M. et Perdikogianni, M. (2017). A comparative method for themes saturation (CoMeTS) in qualitative interviews. *Qualitative research*, 17(5), 571-588.
- Cornwall, A. et Brock, K. (2005). Beyond buzzwords “poverty reduction”, “participation” and “empowerment” in development policy.
- Cornwall, A. et Rivas, A.-M. (2015). From ‘gender equality and ‘women’s empowerment’ to global justice: reclaiming a transformative agenda for gender and development. *Third world quarterly*, 36(2), 396-415.
- Crawford, L. H. et Helm, J. (2009). Government and governance: The value of project management in the public sector. *Project management journal*, 40(1), 73-87.
- Crawford, P. et Bryce, P. (2003). Project monitoring and evaluation: a method for enhancing the efficiency and effectiveness of aid project implementation. *International Journal of Project Management*, 21(5), 363-373.

- Creswell, J. W. (2021). *A concise introduction to mixed methods research*. SAGE publications.
- Cyrulnik, B. (2001). Manifeste pour la résilience. *Spirale*, 18(2), 77-82.
- Degavre, F. (2011). La pensée «femmes et développement». Dans *Femmes, économie et développement* (p. 63-84). Érès.
- Deininger, K. (2017). La sécurisation des droits fonciers, une clé pour l'autonomisation des femmes et le développement des villes et de l'économie. .  
<https://doi.org/https://blogs.worldbank.org/fr/voices/securisation-des-droits-fonciers-pour-les-femmes-le-developpement-des-villes-et-l-economie>
- Dicker, R. et Piepmeier, A. (2016). *Catching a wave: Reclaiming feminism for the 21st century*. Northeastern University Press.
- Disch, L. J. et Hawkesworth, M. E. (2016). *The Oxford handbook of feminist theory*. Oxford University Press.
- [Record #95 is using a reference type undefined in this output style.]
- Duflo, E. (2012). Women empowerment and economic development. *Journal of Economic literature*, 50(4), 1051-1079.
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? *Le Libellio d'Aegis*, 7(4-Hiver), 47-58.
- Dumez, H. (2013). Qu'est-ce que la recherche qualitative? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation. Dans. Annales des Mines-Gérer et comprendre.
- Dupuis, S., Hennink, M., Wendt, A. S., Waid, J. L., Kalam, M. A., Gabrysch, S. et Sinharoy, S. S. (2022). Women's empowerment through homestead food production in rural Bangladesh. *BMC Public Health*, 22(1), 134.
- Elias, M., Cole, S. M., Quisumbing, A. R., Valencia, A. M. P., Meinzen-Dick, R. S. et Twyman, J. (2021). Assessing women's empowerment in agricultural research.
- Eyben, R., Kabeer, N. et Cornwall, A. (2008). Conceptualising empowerment and the implications for pro poor growth. *DAC Poverty Network by the Institute of Development Studies, Brighton*.
- Fall, M. et Jacquemot, P. (2023). L'autonomisation des femmes, une réponse à l'insécurité alimentaire en Afrique? *Afrique contemporaine*, 275(1), 9-38.

- FAO. (2019). Quel avenir pour les coopératives agricoles ? Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <https://doi.org/https://openknowledge.fao.org/3/ca2848fr/ca2848fr.pdf>
- FAO. (2021). World Food and Agriculture – Statistical Yearbook 2021. Rome. <https://doi.org/https://doi.org/10.4060/cb4477en>
- FAO ET Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles. (2019). Accès sécurisé à la terre des personnes déplacées internes au Burkina Faso. Ouagadougou : MAHA. <https://doi.org/https://landportal.org/sites/default/files/library/resources/Acces%20T erre%20PDI%20VF.pdf>
- Flax, J. (1999). Women do theory. *Women and values: Readings in recent feminist philosophy*, 9-13.
- Folke, C. (2006). Resilience: The emergence of a perspective for social–ecological systems analyses. *Global environmental change*, 16(3), 253-267.
- Fox, L. et Romero, C. (2017). In the mind, the household, or the market? concepts and measurement of women's economic empowerment. *Concepts and Measurement of Women's Economic Empowerment (May 31, 2017). World Bank Policy Research Working Paper*, (8079).
- Gedro, J. et Mizzi, R. C. (2014). Feminist theory and queer theory: Implications for HRD research and practice. *Advances in Developing Human Resources*, 16(4), 445-456.
- Heckert, J., Olney, D. K. et Ruel, M. T. (2019). Is women's empowerment a pathway to improving child nutrition outcomes in a nutrition-sensitive agriculture program?: Evidence from a randomized controlled trial in Burkina Faso. *Social science & medicine*, 233, 93-102.
- Hennink, M. et Kaiser, B. N. (2022). Sample sizes for saturation in qualitative research: A systematic review of empirical tests. *Social science & medicine*, 292, 114523.
- Hirudayaraj, M. et Shields, L. (2019). Feminist theory: A research agenda for HRD. *Advances in Developing Human Resources*, 21(3), 319-334.
- Hofmann, E. et Marius-Gnanou, K. (2004). L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance en Inde. *Premières journées du GRES, Bordeaux IV*.
- IDMC, I. D. M. C. (2023). Rapport mondial sur le déplacement interne 2023. Genève : IDMC. <https://doi.org/https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/2023->

[08/IDMC\\_GRID\\_2023\\_Rapport\\_mondial\\_sur\\_le\\_deplacement\\_interne\\_2023\\_LR.pdf](#)

- Ika, L. A. et Hodgson, D. (2014). Learning from international development projects: blending critical project studies and critical development studies. *International Journal of Project Management*, 32(7), 1182-1196.
- Jaquette, J. S. (1982). Women and modernization theory: A decade of feminist criticism. *World politics*, 34(2), 267-284.
- Jepsen, A. L. et Eskerod, P. (2013). *Project stakeholder management*. Gower Publishing, Ltd.
- Kabeer, N. (1994). *Reversed realities: Gender hierarchies in development thought*. Verso.
- Kabeer, N. (1999a). *The conditions and consequences of choice: reflections on the measurement of women's empowerment* (vol. 108). Unrisd Geneva.
- Kabeer, N. (1999b). Resources, agency, achievements: Reflections on the measurement of women's empowerment. *Development and change*, 30(3), 435-464.
- Kabeer, N. (2003). Réflexions sur la mesure de l'empowerment des femmes. *Genre, pouvoirs et justice sociale*, 253-274.
- Kabeer, N. (2005). Gender equality and women's empowerment: A critical analysis of the third millennium development goal 1. *Gender & development*, 13(1), 13-24.
- Kabeer, N. (2008). *Mainstreaming gender in social protection for the informal economy*. Commonwealth Secretariat.
- Kabeer, N. (2017). Empowerment, citizenship and gender justice: A contribution to locally grounded theories of change in women's lives. Dans *Gender justice and development: Local and global* (p. 20-36). Routledge.
- Kabeer, N. et Natali, L. (2013). Gender equality and economic growth: Is there a win-win? *IDS Working Papers*, 2013(417), 1-58.
- Kadzamira, M., Chege, F., Suntharalingam, C., Bundi, M., Likoko, L., Magero, D., Romney, D., Kansiime, M. et Mulema, J. (2024). African women and young people as agriculture service providers—business models, benefits, gaps and opportunities. *CABI Agriculture and Bioscience*, 5(1), 24.
- Kaiser, T. (2006). Between a camp and a hard place: rights, livelihood and experiences of the local settlement system for long-term refugees in Uganda. *The Journal of Modern African Studies*, 44(4), 597-621.

- Kazembe, L. N. (2020). Women empowerment in Namibia: Measurement, determinants and geographical disparities. *World Development Perspectives*, 19, 100211.
- Klasen, S. (2018). The impact of gender inequality on economic performance in developing countries. *Annual Review of Resource Economics*, 10(1), 279-298.
- Kristjanson, P., Bryan, E., Bernier, Q., Twyman, J., Meinzen-Dick, R., Kieran, C., Ringler, C., Jost, C. et Doss, C. (2017, 06/12). Addressing gender in agricultural research for development in the face of a changing climate: where are we and where should we be going? *International Journal of Agricultural Sustainability*, 15. <https://doi.org/10.1080/14735903.2017.1336411>
- Kritz, M. M. et Makinwa-Adebusoye, P. (1999). Determinants of women's decision-making authority in Nigeria: the ethnic dimension. Dans. Sociological forum.
- Kvale, S. (2012). *Doing interviews*. Sage.
- Le Bossé 2, Y. (2003). De l'«habilitation» au «pouvoir d'agir»: vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment 1. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30-51.
- Malapit, H. J. L., Kadiyala, S., Quisumbing, A. R., Cunningham, K. et Tyagi, P. (2015). Women's empowerment mitigates the negative effects of low production diversity on maternal and child nutrition in Nepal. *The Journal of Development Studies*, 51(8), 1097-1123.
- Marques-Pereira, B. (2002). Trois décennies de mobilisations féminines et féministes en Amérique latine. *Cahiers des Amériques latines*, (39), 17-36.
- Mbaye, A. N. (2023). *Inclusion financière et autonomisation des femmes pour un développement local*. Harmattan Sénégal.
- McLellan, E., MacQueen, K. M. et Neidig, J. L. (2003). Beyond the qualitative interview: Data preparation and transcription. *Field methods*, 15(1), 63-84.
- Medel-Anonuevo, C. e. U. (1995). *Women, Education and Empowerment: Pathways towards Autonomy*. UIE Studies 5. ERIC.
- Meinzen-Dick, R., Quisumbing, A., Behrman, J., Biermayr-Jenzano, P., Wilde, V., Noordeloos, M., Ragasa, C. et Beintema, N. (2011). *Engendering agricultural research, development and extension* (vol. 176). Intl Food Policy Res Inst.
- Meinzen-Dick, R., Quisumbing, A., Doss, C. et Theis, S. (2019). Women's land rights as a pathway to poverty reduction: Framework and review of available evidence. *Agricultural systems*, 172, 72-82.

- Miles, H., Huberman, A. M. et Saldaña, J. (2014). Qualitative data analysis: A methods sourcebook. *New York: Sage Publications, Inc.*
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse: côté jeans & côté tenue de soirée.* PUQ.
- Moogi Gwako, E. L. (1997). Conjugal power in rural Kenya families: its influence on women's decisions about family size and family planning practices. *Sex roles*, 36, 127-147.
- Narayan-Parker, D. (2004). Autonomisation et réduction de la pauvreté. (*No Title*).
- Narayan, D. et Petesch, P. (2007). *Moving out of poverty: Cross-disciplinary perspectives on mobility* (vol. 1). World Bank Publications.
- Nations Unies. (1995). Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Dans. Version française de United Nations, Report of the Fourth World Conference on Women, A/CONF.
- Nations Unies. (2015). Objectifs du Millénaire pour le développement. *Rapport annuel, New York*, 75.
- Nikiema, P. R. et Kponou, M. K. C. (2021). L'Autonomisation des Femmes Dans L'agriculture et les Résultats Nutritionnels des Enfants dans les Zones Rurales du Burkina Faso.
- Ninacs, W. A. (2003). L'empowerment et l'intervention sociale. *Les journées d'animation.*
- Obrist, B., Pfeiffer, C. et Henley, R. (2010). Multi-layered social resilience: A new approach in mitigation research. *Progress in development studies*, 10(4), 283-293.
- OCDE et Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. (2019). Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest. <https://doi.org/https://doi.org/10.1787/2466d2f7-fr>
- OCHA. (2023). Gendered drivers, risks and impacts of food insecurity in the Sahel and the Horn of Africa.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales- 5e éd.* Armand Colin.
- Palacios-Lopez, A., Christiaensen, L. et Kilic, T. (2017). How much of the labor in African agriculture is provided by women? *Food policy*, 67, 52-63.

- Pathania, S. K. (2017). Sustainable development goal: Gender equality for women's empowerment and human rights. *International Journal of research*, 5(4), 1-15.
- Patton, M. Q. (2002). *Qualitative research and evaluation methods* (vol. 3). Sage.
- Patton, M. Q. (2014). *Qualitative research & evaluation methods: Integrating theory and practice*. Sage publications.
- Piché, V. (2013). *Les théories de la migration* (vol. 1). Ined.
- Prévost, P. et Roy, M. (2015). *Les approches qualitatives en gestion*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Project Management Institute, P. M. I. (2021). *A Guide to the Project Management Body of Knowledge (PMBOK® Guide) - Seventh Edition and the Standard for Project Management (FRENCH)*. Project Management Institute. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqac-ebooks/detail.action?docID=6736096>
- Quisumbing, A. R. et Pandolfelli, L. (2010). Promising approaches to address the needs of poor female farmers: Resources, constraints, and interventions. *World development*, 38(4), 581-592.
- Rathgeber, E. (1994). Wid, Wad, Gad: Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement.
- Rathgeber, E. M. (1990). WID, WAD, GAD: Trends in research and practice. *The journal of developing areas*, 24(4), 489-502.
- Rowlands, J. (1995). Empowerment examined. *Development in practice*, 5(2), 101-107.
- Sagna, M. R. (2015). *Impact de la microfinance sur l'empowerment des femmes et la lutte contre la pauvreté dans la région de Ziguinchor* [Université Laval].
- Saint Hilaire, C. (1995). Quand le développement s' intéresse aux femmes: le cas des Philippines.
- Saldaña, J. (2021). The coding manual for qualitative researchers.
- Sarr, F. (1998). *Étude des pratiques de solidarité des entrepreneures issues du secteur informel au Sénégal: quelles perspectives pour les politiques sociales?* National Library of Canada= Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.
- Sawadogo, B. (2021). L'Impact de la Dégradation du Sol sur la Production Agricole et la Sécurité Alimentaire au Burkina Faso. *Document de politique générale n°751, Consortium pour la Recherche Économique en Afrique (CREA)*.

- Schultz, T. P. (1995). *Investment in women's human capital*. University of Chicago Press.
- Seitz, S. (2016). Pixilated partnerships, overcoming obstacles in qualitative interviews via Skype: A research note. *Qualitative research*, 16(2), 229-235.
- Sen, A. (1999). On ethics and economics. *OUP Catalogue*.
- Simon, B. L. (1994). *The empowerment tradition in American social work: A history*. Columbia University Press.
- Siwe, E. (2006). L'approche "Genre et développement": les organisations non gouvernementales (ONG) québécoises en Afrique subsaharienne.
- Soumahoro, M. (2023). Autonomisation socioéconomique des femmes dans la Souspréfecture de Bouaflé: La collecte et la commercialisation du vivrier comme alternative. *ESI Preprints*, 18, 419-419.
- Souratié, W., Koinda, F., Decaluwé, B. et Samandoulougou, R. (2019). Politiques agricoles, emploi et revenu des femmes au Burkina Faso. *Revue d'économie du développement*, 27(3), 101-127.
- Sraboni, E., Malapit, H. J., Quisumbing, A. R. et Ahmed, A. U. (2014). Women's empowerment in agriculture: What role for food security in Bangladesh? *World development*, 61, 11-52.
- Stevano, S. (2015). It is time: Why time matters in agriculture-nutrition pathways. *CGIAR Gender-Nutrition IDEA Exchange*.
- Toupin, L. (2003). *Les courants de pensée féministe*. J.-M. Tremblay.
- Yin, R. K. (2009). *Case study research: Design and methods* (vol. 5). sage.
- Young, K. (1988). *Women and economic development: a critical assessment of local, regional and national planning*.
- Zidouemba, P. R., Kinda, R. S., Nikiema, P. R. et Hien, D. R. (2019). *Subvention du capital agricole des femmes et inégalités de genre au Burkina Faso*. PEP, Partnership for Economic Policy.

## **ANNEXES OU APPENDICES**

## ANNEXE 1: GUIDE D'ENTREVUE

Bonjour,

Je vous remercie pour votre participation à cette étude et pour le temps que vous m'accorder pour échanger sur quelques points importants relatifs au projet. Je suis BOUGMA Pegdwende Ginette Aurelia, j'étudie à l'Université de Chicoutimi au Canada et je suis avec vous aujourd'hui pour la réalisation des activités de mon projet de recherche qui s'intitule : Projet agricole et autonomisation des femmes au Burkina Faso : cas des personnes déplacées internes. Cette recherche rentre dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de maîtrise en gestion de projet et elle a pour but : de documenter la contribution de l'agriculture pour l'autonomisation économique des femmes déplacées internes. Ce projet se réalise sous la direction de la professeure Salmata Ouedraogo à l'Université de Chicoutimi.

Je vais m'entretenir avec vous en entrevue en appel téléphonique WhatsApp d'environ 45 minutes sur des points relatifs au sujet.

Mais avant, je vais vous lire le formulaire de consentement qui est un document contenant les informations qui vont vous éclairer davantage sur votre participation et vous permettre de décider ou pas de participer à l'étude. Je vais vous demander de bien écouter et vous me donnez ensuite votre décision et n'hésitez pas à me poser des questions pour les informations qui ne vous paraissent pas très évidentes. Lorsqu'on aura votre consentement,

on pourra commencer les échanges sur les questions, autrement, nous mettrons fin à l'entrevue sans conséquence pour vous.

(Je lui donne le temps de bien comprendre le formulaire de consentement et c'est quand elle va me donner une réponse positive après l'enregistrement de la signature verbale que je lui dis ce qui suit : merci encore pour votre participation. Si vous êtes prête, on pourra commencer l'entrevue.

THÈME	Questions
Questions socio-démographiques	Quel est votre nom et prénom Quel âge as-tu ? Combien d'enfants as-tu ? Depuis combien de temps vis-tu au camp de FDI ? Comment es-tu arrivée là-bas ? Quelle est ton occupation principale de femme ou fille déplacée interne ? Dans l'ensemble, comment est la vie au camp de déplacés internes ?

Participation à l'agriculture	<p>Depuis combien de temps participez-vous au projet agricole ?</p> <p>Quel type de formation ou soutien avez-vous reçus dans le cadre du projet agricole ?</p> <p>Avez-vous accès à des ressources [terre, matériel agricole, intrants] ?</p> <p>Comment se déroule votre participation aux activités agricoles ?</p> <p>Quelles sont vos responsabilités au sein du projet ?</p> <p>Travaillez-vous individuellement ou en groupe ? Si en groupe, comment sont gérées les tâches et les ressources entre les participantes ?</p>
Autonomisation individuelle [économique] et collective	<p>Avez-vous noté une amélioration de vos revenus depuis votre participation au projet ?</p> <p>Pouvez-vous aujourd’hui participer aux décisions économiques au sein de votre ménage ?</p> <p>Êtes-vous capable d'épargner ou d'investir dans d'autres activités ?</p> <p>Comment est-ce que la participation au projet a-t-elle changé votre statut dans la communauté ?</p>
Résilience et normes de genre	<p>Comment est-ce que l'agriculture vous a aidé à mieux faire face aux problèmes économiques ?</p> <p>Comment la communauté perçoit-elle votre rôle dans l'agriculture ?</p> <p>Quels sont les obstacles spécifiques liés à votre genre dans le cadre de vos activités agricoles ?</p>

## ANNEXE 2 : CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Ce mémoire à fait l'objet d'une certification éthique. Le numéro du certificat est **2025-1941**)

